



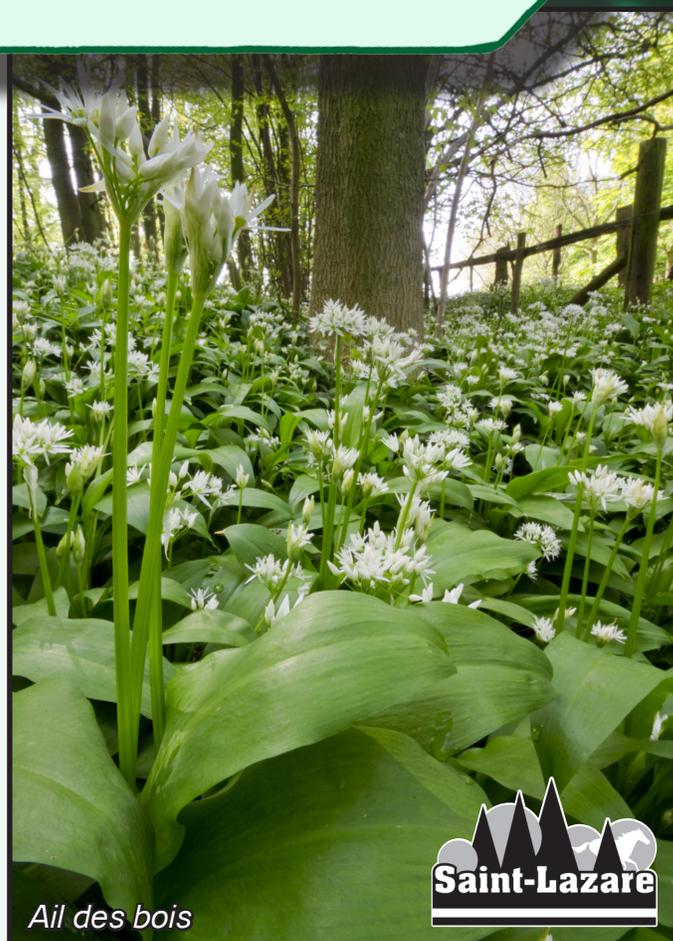
Grenouille des marais

PLAN DIRECTEUR DE CONSERVATION

VILLE DE SAINT-LAZARE



Bruant sauterelle



Ail des bois



1	MANDAT	1
2	VISION À LA BASE DU PLAN	4
3	TOILE DE FOND	5
3.1	POSITION GÉOGRAPHIQUE	6
3.2	ZONAGE EN VIGUEUR	7
3.3	CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE	8
4	PORTRAIT	13
4.1	COUVERT BOISÉ	13
4.2	RESSOURCES HYDRIQUES.....	17
4.2.1	<i>Milieux humides</i>	17
4.2.2	<i>Bassins versants, eaux souterraines, zones de recharge et cours d'eau</i>	20
4.3	RESSOURCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES	24
4.4	RESSOURCE SOCIALE	28
4.4.1	<i>Démographie</i>	28
5	ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	30
5.1	BIODIVERSITÉ ET FRAGMENTATION	30
5.2	CONSERVATION	34
5.3	CORRIDORS VERTS ET BLEUS	43
6	PLAN D’ACTION ET SUIVI	46

Liste des figures

FIGURE 1. LOCALISATION DU TERRITOIRE DE SAINT-LAZARE	9
FIGURE 2. PLAN DE ZONAGE ET CADASTRE	10
FIGURE 3. RÉPARTITION DES MILIEUX NATURELS ET URBANISÉS	11
FIGURE 4. ZONES CARACTÉRISÉES PAR GENIVAR	12
FIGURE 5. RÉPARTITION DU COUVERT FORESTIER EN FONCTION DU TYPE DE PEUPLEMENT	15
FIGURE 6. VALEUR ÉCOLOGIQUE DES BOISÉS AYANT FAIT L’OBJET D’UNE CARACTÉRISATION PAR GENIVAR	16
FIGURE 7. TYPES DE MILIEUX HUMIDES CARACTÉRISÉS PAR GENIVAR ET PHOTO INTERPRÉTÉS RETROUVÉS SUR LE TERRITOIRE ..	18
FIGURE 8. VALEUR ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES INVENTORIÉS PAR GENIVAR	19
FIGURE 9. DÉLIMITATION DES BASSINS VERSANTS EN FONCTION DU MILIEU NATUREL	23
FIGURE 10. LOCALISATION DES ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNIQUES VULNÉRABLES ET SUSCEPTIBLES D’ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES RETROUVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE	27
FIGURE 11. RÉPARTITION DES FORÊTS DE BORDURE, D’INTÉRIEUR ET D’INTÉRIEUR PROFONDES	33
FIGURE 12. LOCALISATION DES ZONES CONSERVÉES, DES PRIORITÉS DE CONSERVATION ET D’INVENTAIRE EN FONCTION DE LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX NATURELS ÉVALUÉE PAR GÉNIVAR	37
FIGURE 13. LOCALISATION DES ZONES CONSERVÉES, DES PRIORITÉS DE CONSERVATION ET D’INVENTAIRE EN FONCTION DU ZONAGE	38
FIGURE 14. LOCALISATION DES CORRIDORS VERTS ET BLEUS PROJETÉS EN FONCTION DES ÉLÉMENTS TERRITORIAUX ET DES ZONES PRIORITAIRES DE CONSERVATION	45

Liste des tableaux

POSITIONNEMENT DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE A L’INTERIEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES (HTTP://WWW.MRCVS.CA/FR/TERRITOIRE)	7
RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE MILIEUX HUMIDES RETROUVÉS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LAZARE	17
CARACTÉRISTIQUES DES BASSINS VERSANTS RETROUVÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE	22
ESPÈCES FLORISTIQUES VULNÉRABLES OBSERVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE	25
ESPÈCES FLORISTIQUES SUSCEPTIBLES D’ÊTRE DÉSIGNÉES OBSERVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE	25
ESPÈCES FAUNIQUES SUSCEPTIBLES D’ÊTRE DÉSIGNÉES INVENTORIÉES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LAZARE	26
RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES (HTTP://WWW.MAMROT.GOUV.QC.CA/REPertoire-DES-MUNICIPALITES/FICHE/MRC/710/)	28
LOCALISATION ET SUPERFICIE AJOUTÉE À PARC DE LA PINIÈRE (HTTP://VILLE.SAINT-LAZARE.QC.CA/PINIÈRE)	34
PRIORITÉS DE CONSERVATION IDENTIFIÉES EN FONCTION DES INVENTAIRES RÉALISÉS PAR GÉNIVAR	39
PRIORITÉS D’INVENTAIRE IDENTIFIÉES EN FONCTION DES ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES DISPONIBLES	41

1 MANDAT

La Ville de Saint-Lazare s'est dotée en 2011 d'une Politique environnementale en partenariat avec son comité consultatif en environnement. Cette politique définit plusieurs orientations et objectifs touchant divers secteurs tels que les milieux naturels et la conservation, le transport, la gestion de l'eau et des matières résiduelles ainsi que des programmes de communications et de sensibilisation environnementale. Édiquée selon des principes directeurs et en conformité avec les valeurs fondamentales guidant la gestion environnementale de l'appareil municipal, la politique vise entre autres à :



- Protéger et conserver les milieux humides et boisés afin d'assurer la pérennité des écosystèmes et de maintenir la biodiversité du territoire
- Améliorer la qualité de vie des citoyens
- Établir un cadre de référence pour la prise de décision relative à la mise en œuvre des mesures destinées à améliorer la qualité de l'environnement

Appliquée de façon transversale dans l'administration municipale, la mise en œuvre de la Politique s'appuie sur un réel partenariat entre la Ville, ses partenaires externes et ses citoyens. Le document a également fait ressortir plusieurs enjeux dont environ la moitié est directement en lien avec la conservation des milieux naturels :

- Assurer la qualité de l'environnement biophysique du territoire dans une perspective à long terme
- Assurer la préservation de l'intégrité des milieux naturels publics
- Promouvoir la préservation de l'intégrité des milieux naturels privés
- Mettre en œuvre une gestion intégrée du territoire suite à sa caractérisation

- Planifier l'équilibre entre les développements domiciliaires et les milieux naturels
- Promouvoir la mise en valeur des espaces et paysages naturels

Enfin, des orientations et objectifs ont été identifiés afin de déployer efficacement la politique. Parmi ces objectifs, on souhaite entre autres choses, mettre en place un plan de conservation des milieux boisés et humides d'intérêt afin d'assurer le maintien de la biodiversité locale, en protégeant un minimum de 30 % du territoire de la ville. Le Plan directeur de conservation doit notamment permettre de mettre en valeur les milieux naturels de valeur écologique importante et d'assurer le maintien et le renouvellement des milieux naturels boisés afin d'en assurer la pérennité.

Les inventaires écologiques réalisés par GENIVAR (2006) ont mis en lumière d'importantes superficies de milieux naturels à haute valeur écologique sur le territoire. Aussi, afin de réaliser certains objectifs de sa politique environnementale et pour assurer la protection de son important patrimoine écologique, la Ville de Saint-Lazare a mandaté Horizon multiresource, une firme spécialisée en développement régional et en gestion durable et intégrée du territoire, afin de l'accompagner dans l'élaboration d'un Plan directeur de conservation.



Réalisé dans une réelle perspective de développement durable, ce plan, une fois intégré dans les outils urbanistiques municipaux, permettra d'assurer la mise en valeur du territoire de Saint-Lazare de manière responsable à l'égard de l'environnement, structurante au niveau économique et acceptable du point de vue social. Réalisé dans une optique de développement durable inspirée du rapport Brundtland, le plan proposé permettra d'assurer « *un développement qui répond aux besoins du présent sans*

compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Voici de quelle façon les 3 sphères du développement durable seront analysées :

La démarche **environnementale**

L'aspect environnemental du projet représente le cœur de celui-ci. La protection des milieux naturels à haute valeur écologique, leur conservation, la consolidation de corridors forestiers, l'aménagement et l'enrichissement de milieux naturels protégés sont quelques moyens envisagés dans le présent plan afin de répondre aux objectifs de la Politique environnementale.

La démarche **économique**

Une fois intégré aux outils urbanistiques municipaux, le plan permettra de mieux encadrer le développement économique en lien avec les projets immobiliers ou locaux à Saint-Lazare.

La démarche **sociale**

Un comité de travail formé d'élus locaux, d'un représentant du ministère des Ressources naturelles, de membres du comité consultatif en environnement et de fonctionnaires de la ville, a permis de mieux définir l'environnement social. De plus, les citoyens ont été consultés quant à leur intérêt à protéger les milieux naturels et les moyens d'y arriver.

Le comité de travail s'est réuni à plusieurs reprises durant l'élaboration du Plan directeur de conservation afin d'identifier conjointement les orientations, les objectifs et les cibles de protection menant à l'élaboration d'un plan d'action assurant la mise en œuvre du Plan directeur de conservation de façon efficiente.

Enfin, le Plan directeur de conservation a été soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, afin de valider au fur et à mesure les différents éléments le composant. Un avis du MDDEFP a par ailleurs été produit et a contribué à bonifier le plan de conservation dans son ensemble.

2 VISION À LA BASE DU PLAN

Saint-Lazare est une ville au paysage champêtre et forestier, marquée par son héritage équestre. Ses arbres, ses espaces naturels et son atmosphère calme et sereine en font un milieu de vie unique.

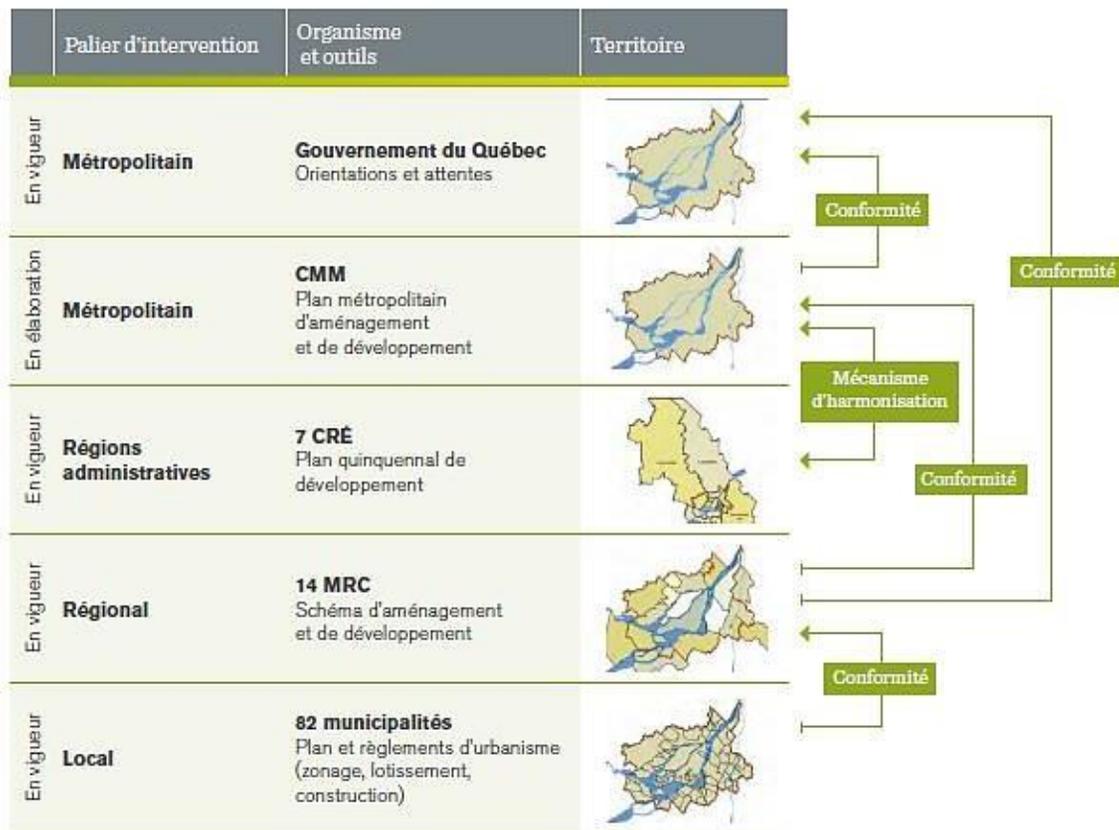
Les prochaines générations de Lazaroises et de Lazarois profiteront d'une qualité de vie égale ou supérieure à celle que connaît la génération actuelle. Le patrimoine naturel de Saint-Lazare de même que ses réserves d'eau auront été conservés et entretenus grâce à la planification intelligente et responsable du développement. Cette identité sera reconnue et saluée par les citoyennes et les citoyens de Saint-Lazare, de même que par ceux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la région métropolitaine. Son parc-nature sera le lieu qui, par excellence, incarnera cette vision et la rendra visible.

Pour concrétiser cette vision, Saint-Lazare propose des orientations reflétant une gestion responsable et misant sur la préservation à long terme du caractère patrimonial équestre et de l'intégrité des milieux naturels. Le succès de Saint-Lazare repose sur sa capacité à maintenir un équilibre et une complémentarité de l'ensemble des activités se déroulant sur le territoire tout en répondant aux besoins d'aujourd'hui et du futur.

***La protection de notre patrimoine naturel est notre
responsabilité aujourd'hui ... pour demain!***

3 TOILE DE FOND

Le Plan directeur de conservation des milieux naturels s'inscrit dans le cadre d'une démarche régionale. En effet, les différents acteurs locaux ont à leur disposition divers outils permettant d'assurer la conservation des milieux naturels visant la préservation de la biodiversité, le maintien des fonctions écologiques et le rétablissement des populations naturelles. Le schéma suivant, tiré du document «La trame verte et bleue du grand Montréal» produit par la Communauté métropolitaine de Montréal, illustre bien les différents paliers de planification impliqués.



La CMM a procédé en 2011 à la réalisation du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Ce plan a fait ressortir plusieurs orientations en matière d'environnement et de développement durable. L'un des objectifs du PMAD vise entre autres à protéger 17 % du territoire du Grand

Montréal par la protection de boisés et la création de corridors forestiers, ainsi que par l'identification, la caractérisation et la conservation de milieux humides. La CMM vise également l'atteinte d'un couvert forestier correspondant à 30 % de son territoire d'ici 2017. La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent s'est dotée d'un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) identifiant des priorités et des actions. Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit se conformer quant à elle aux objectifs contenus dans le PRDIRT et le PMAD. Finalement, la Ville de Saint-Lazare doit adopter des règlements d'urbanisme en conformité avec ces précédents documents. Ainsi, la préparation du Plan directeur de conservation vient s'inscrire dans cette démarche.

3.1 POSITION GEOGRAPHIQUE

La Ville de Saint-Lazare, d'une superficie de 64,67 km², est située dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en Montérégie. La Montérégie, par sa situation géographique et son climat, est l'une des régions les plus riches et diversifiées du Québec. Toutefois, les pressions de natures anthropiques sont énormes et la perte de milieux naturels suit l'accroissement de la population. La Vallée du Saint-Laurent est caractérisée par la présence d'un grand nombre de terres vouées à l'agriculture à l'exception de la montagne de Rigaud et de certains secteurs de la ville de Saint-Lazare qui sont toujours recouverts de forêt. On compte six (6) municipalités limitrophes : Rigaud, Vaudreuil-Dorion, Hudson, Les Cèdres, Saint-Clet, Sainte-Marthe.



Positionnement de la ville de Saint-Lazare à l'intérieur du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (<http://www.mrcvs.ca/fr/territoire>)

3.2 ZONAGE EN VIGUEUR

Tel qu'illustré à la figure 2, Plan de zonage et cadastre, le périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Lazare occupe 42 % au centre de la Ville. La zone agricole représentant plus de 37 % de la superficie totale est localisée surtout à l'est de la ville. Une zone blanche (équestre et habitation) couvre 10 % à l'ouest du périmètre d'urbanisation suivi par la zone agricole équestre (6 %). Des milieux naturels d'intérêt représentant 5% du territoire de Saint-Lazare, la Pinière et le Parc naturel de la Tourbière-du-Bordelais, se sont vus attribuer un

zonage conservation. D'autres aires publiques sont en voie de devenir des zones de conservation.

Une évaluation de l'utilisation du territoire est illustrée dans la figure 3 (Répartition des milieux naturels et urbanisés) et démontre que les secteurs urbanisés et les zones en friches ou résidentielles de faible densité représentent 56 % du territoire. La portion résiduelle est composée de boisés et de milieux humides.

3.3 CARACTERISATION DU TERRITOIRE

Les inventaires fauniques et floristiques ainsi que la caractérisation des boisés et des milieux humides ont été réalisés par la firme GENIVAR. Une superficie de 1 582 hectares a été caractérisée en deux (2) phases et une autre étude a été réalisée dans la portion au sud-est de la Ville. Les détails concernant les méthodes et les périodes d'inventaire sont présentés dans les documents suivants :

- GENIVAR 2007. Caractérisation des milieux naturels du territoire de Saint-Lazare-- Phase 1. Rapport réalisé pour la Ville de Saint-Lazare. 43 p. et figures et annexes.
- GENIVAR 2011. Caractérisation du territoire – Phase 2. Rapport réalisé pour la Ville de Saint-Lazare. 35 p. et figures et annexes.
- GENIVAR 2011. Caractérisation du territoire situé dans le pôle institutionnel régional projeté, Saint-Lazare (Québec). Rapport réalisé pour la Ville de Saint-Lazare. 29 p. et figures et annexes.

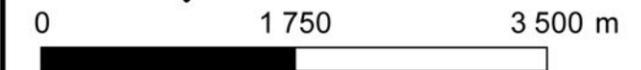


**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 1.
Localisation du territoire de Saint-Lazare

Légende

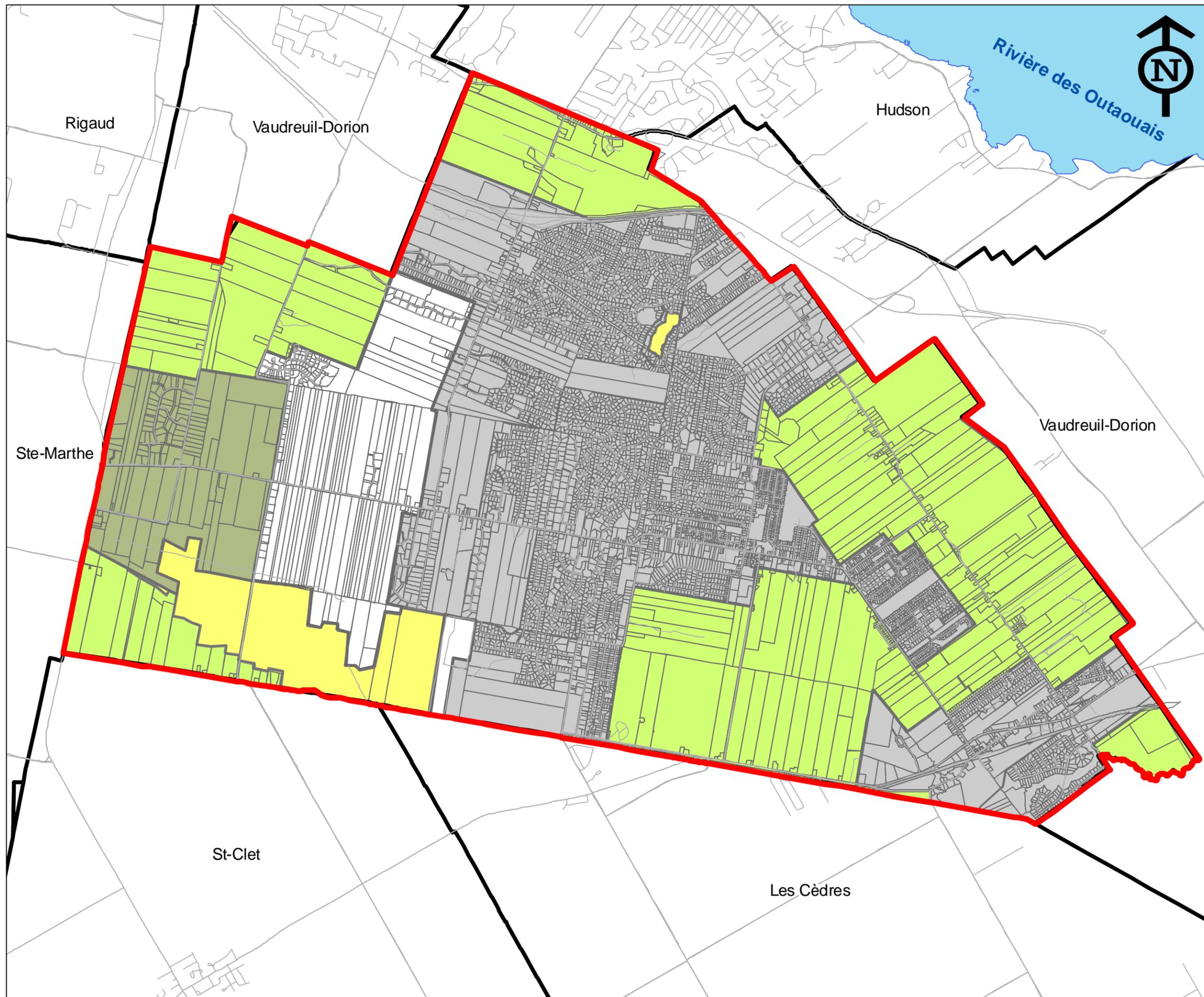
-  Saint-Lazare (6 764 ha)
-  Limite municipale



Échelle 1 : 50 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Orthophotographies (2009)
Google Earth
Ministère des Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges



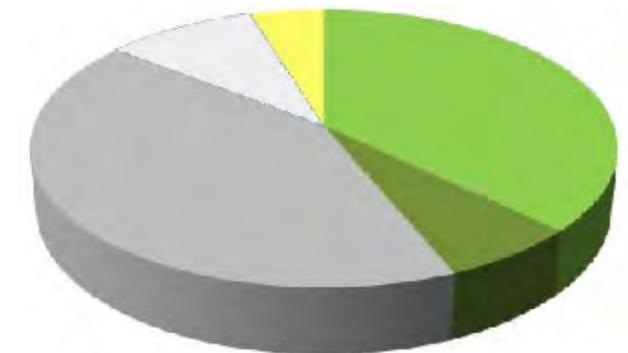


**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 2.
Plan de zonage et cadastre

Légende

-  Cadastre
-  Périmètre d'urbanisation (42%)
-  Équestre et habitation (10%)
-  Conservation (5%)
-  Agricole équestre (6%)
-  Agricole (37%)



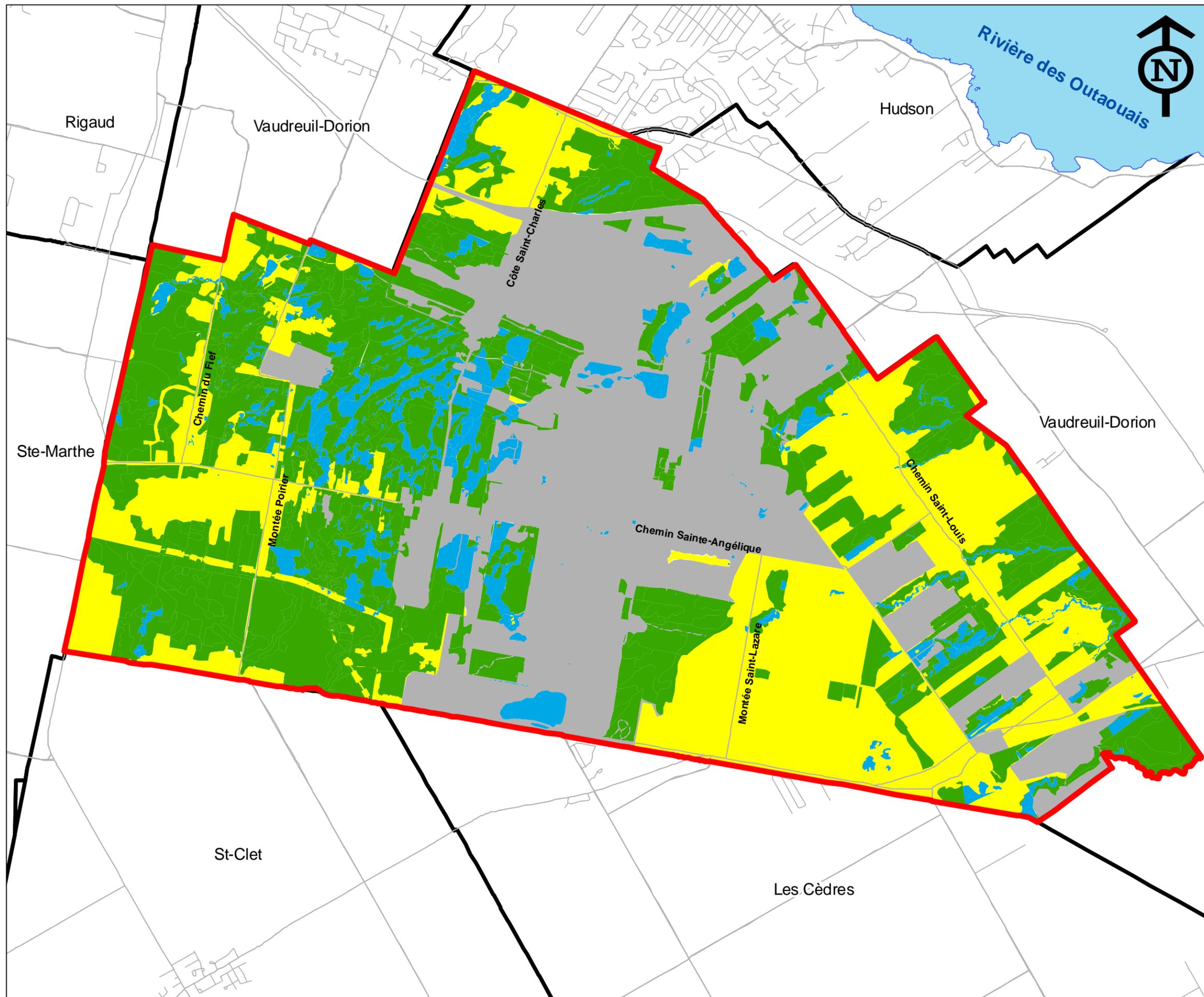
0 1 500 3 000 m

Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges



Juillet 2013
Version 1.0

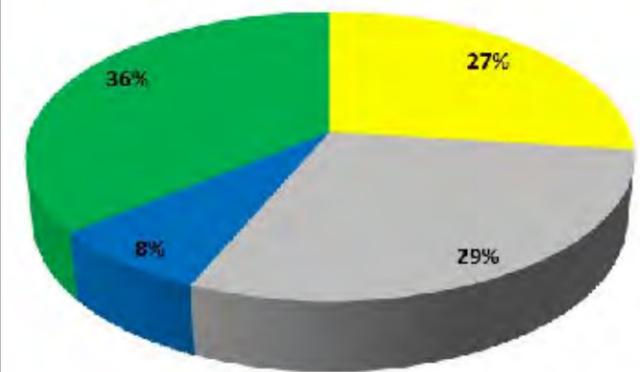


**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 3.
Répartition des milieux naturels et urbanisés

Légende

- Réseau routier
- Secteur urbanisé (1 986,89 ha)
- Couvert forestier (2 438,47 ha)
- Champs, friches, résidentiel faible densité (1 827,20 ha)
- Milieux humides (511,44 ha)

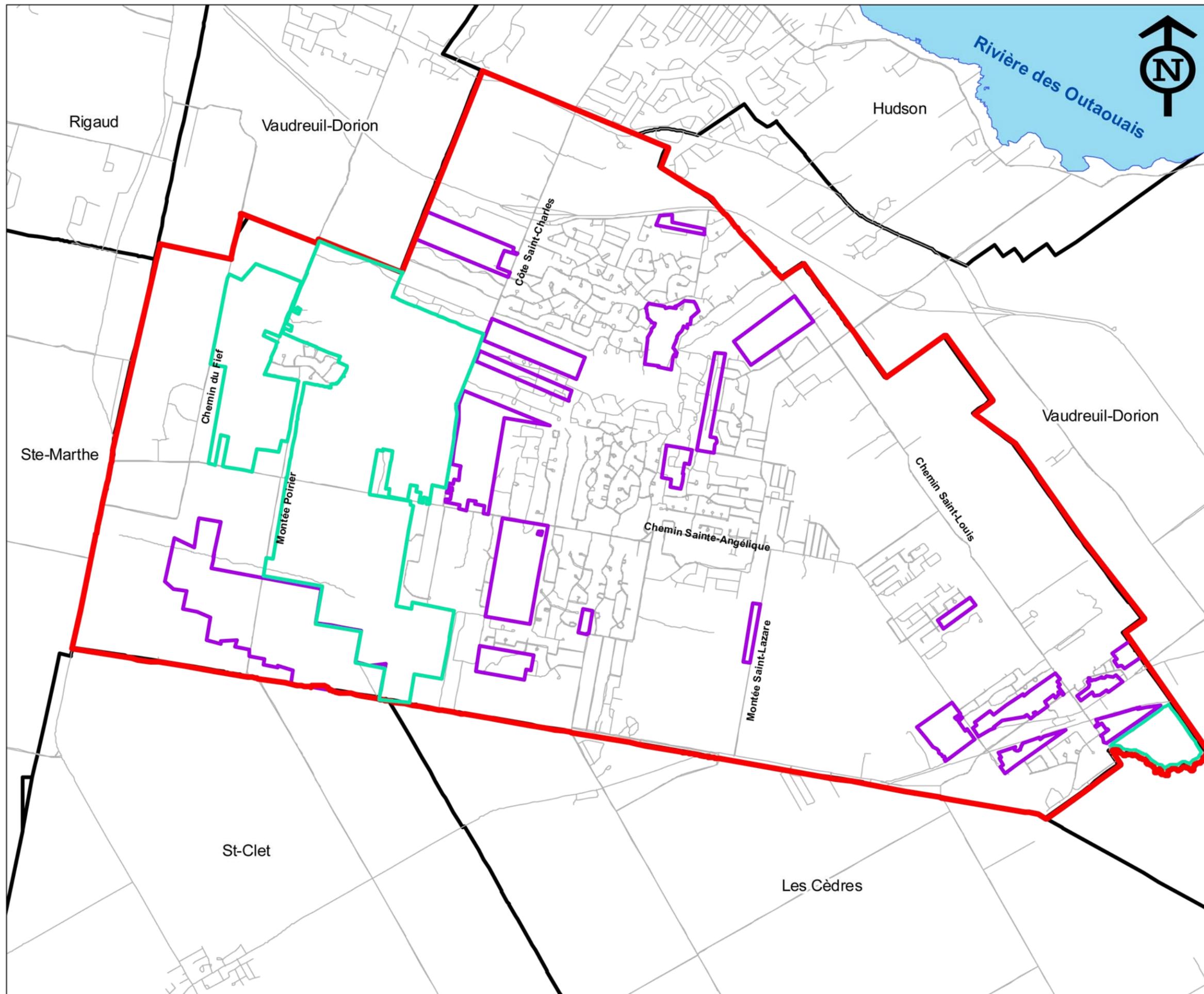


Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges



Juillet 2013
Version 1.0



**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 4.
Zones caractérisées par Génivar

Légende

-  Réseau routier
-  Zone d'étude caractérisée en 2006
-  Zone d'étude caractérisée en 2011



Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges
Génivar (2006, 2011)



4 PORTRAIT

On observe à Saint-Lazare une diversité écologique importante offrant des habitats favorables à la croissance d'une variété d'espèces floristiques et fauniques. La section suivante décrit de manière synthétique les types de milieux naturels retrouvés à Saint-Lazare de même que les espèces fauniques et floristiques possédant un statut particulier inventoriées sur le territoire. Pour de plus amples détails, vous pouvez vous référer aux études réalisées par GENIVAR.

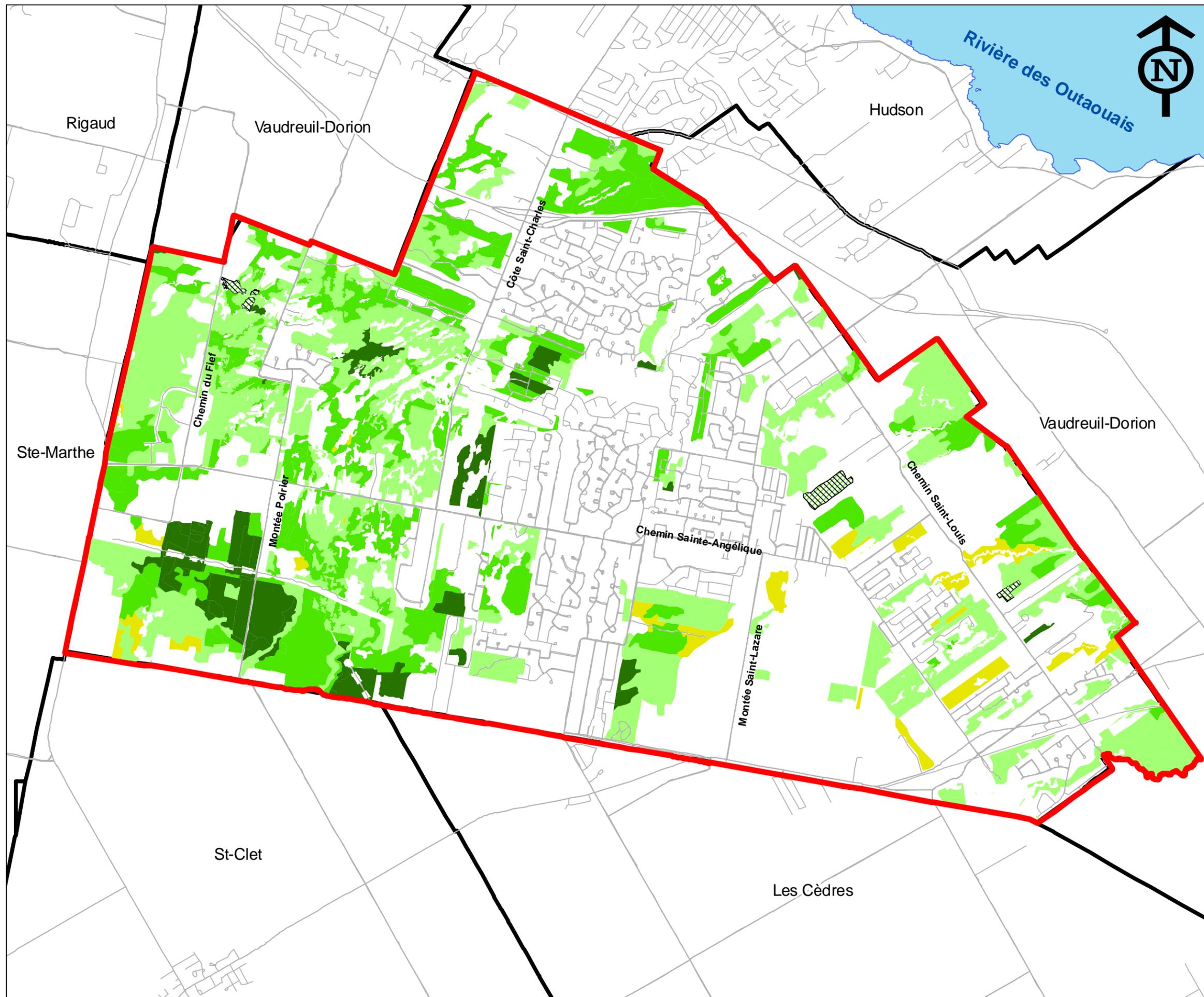
4.1 COUVERT BOISE

La Pinière de Saint-Lazare fait partie, avec le mont Rigaud, des écosystèmes forestiers les plus importants de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Quatre villes, Saint-Lazare, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton et Sainte-Marthe, se partagent 50 % du couvert forestier retrouvé dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Ainsi, le couvert forestier de Saint-Lazare possède une importance indéniable d'un point de vue régional. Lors de l'élaboration du PMAD, un corridor forestier, le corridor Vaudreuil-Saint-Lazare¹, a été cartographié.

Par contre, d'importantes pertes de superficies forestières de l'ordre de 2,6 km² ont été constatées entre 1999 et 2009 en faveur de l'agriculture et de l'urbanisation. La forêt occupe maintenant 2 438,5 ha soit 36 % du territoire de la ville, comme illustré dans la figure 3. Ce pourcentage tient compte des friches, mais n'inclut pas les milieux humides forestiers tels que les marécages arborescents et les tourbières boisées. Lorsque ces superficies de milieux sont ajoutées, le couvert boisé totalisant plus de 2 795 ha correspond alors à 41 %.

¹ Communauté métropolitaine de Montréal. 2013. La trame verte et bleu du grand Montréal. Bibliothèque des archives nationales du Québec. 24p.

Selon la figure 5 (répartition du couvert forestier en fonction du type de peuplement), la forêt feuillue (53 %) suivie de la forêt mélangée (33 %) domine le paysage forestier. La forêt résineuse est peu représentée, soit 9 % du territoire, et se retrouve presque exclusivement dans la Pinière. Cette forêt résineuse provient d'anciennes plantations. C'est à l'ouest de la ville, à l'extérieur du périmètre urbain, que l'on observe les plus importants massifs forestiers de même que les forêts ayant une valeur écologique élevée.

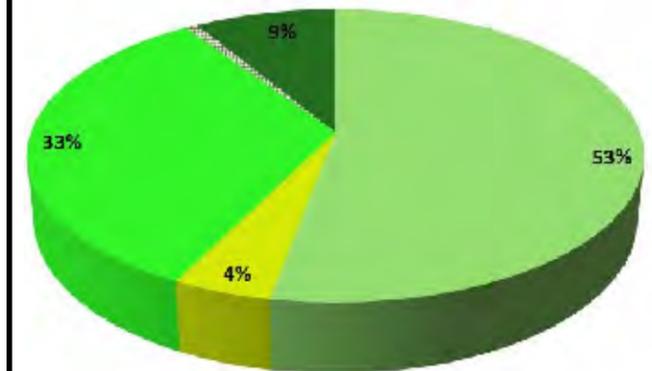


**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 5.
Répartition du couvert forestier en
fonction du type de peuplement

Légende

- Réseau routier
- Friche (4%)
- Feuillus (53%)
- Mélangé (33%)
- Résineux (9%)
- Plantation (1%)



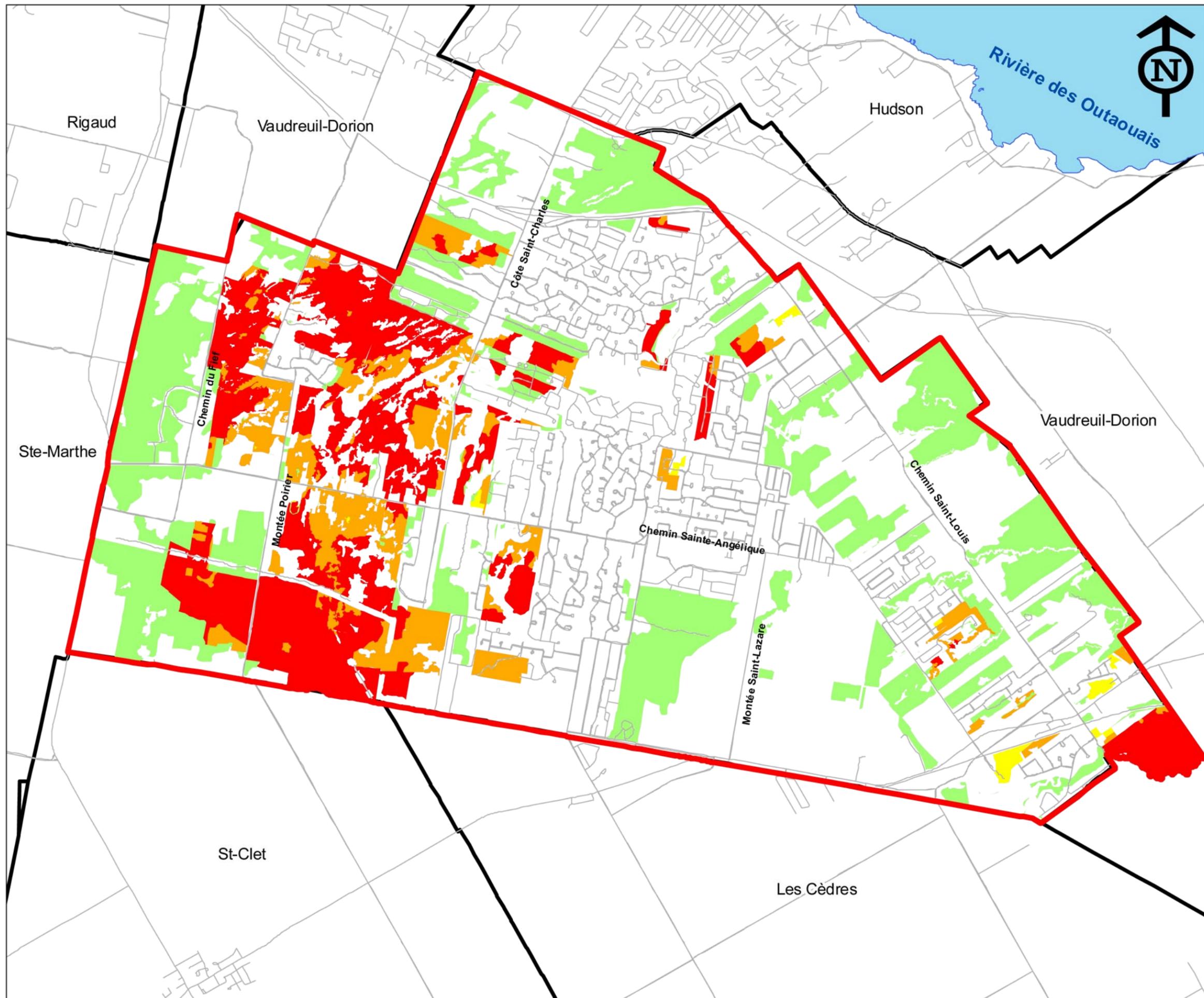
0 1 500 3 000 m

Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges



Juillet 2013
Version 1.0

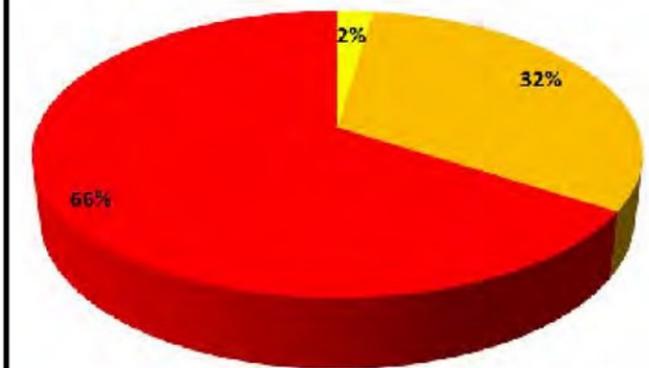


**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 6.
Valeur écologique des boisés ayant fait l'objet
d'une caractérisation écologique par Génivar

Légende

- Réseau routier
- Non évaluée (1 298,8 ha)
- Faible (25,7 ha)
- Moyenne (364,0 ha)
- Très élevée; Élevée (750,0 ha)



Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
Génivar (2006, 2011)
Horizon multiresource (2013)
MRC Vaudreuil-Soulanges



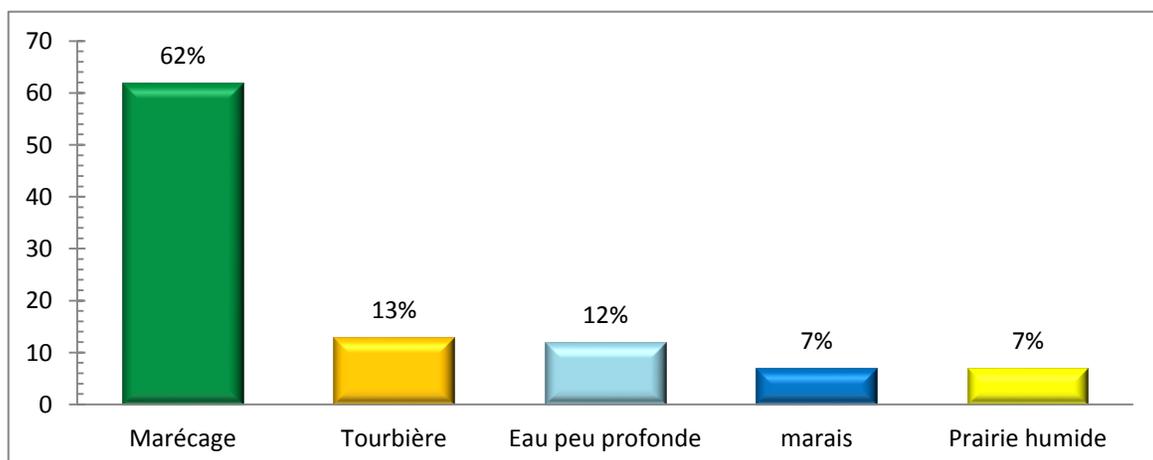
4.2 RESSOURCES HYDRIQUES

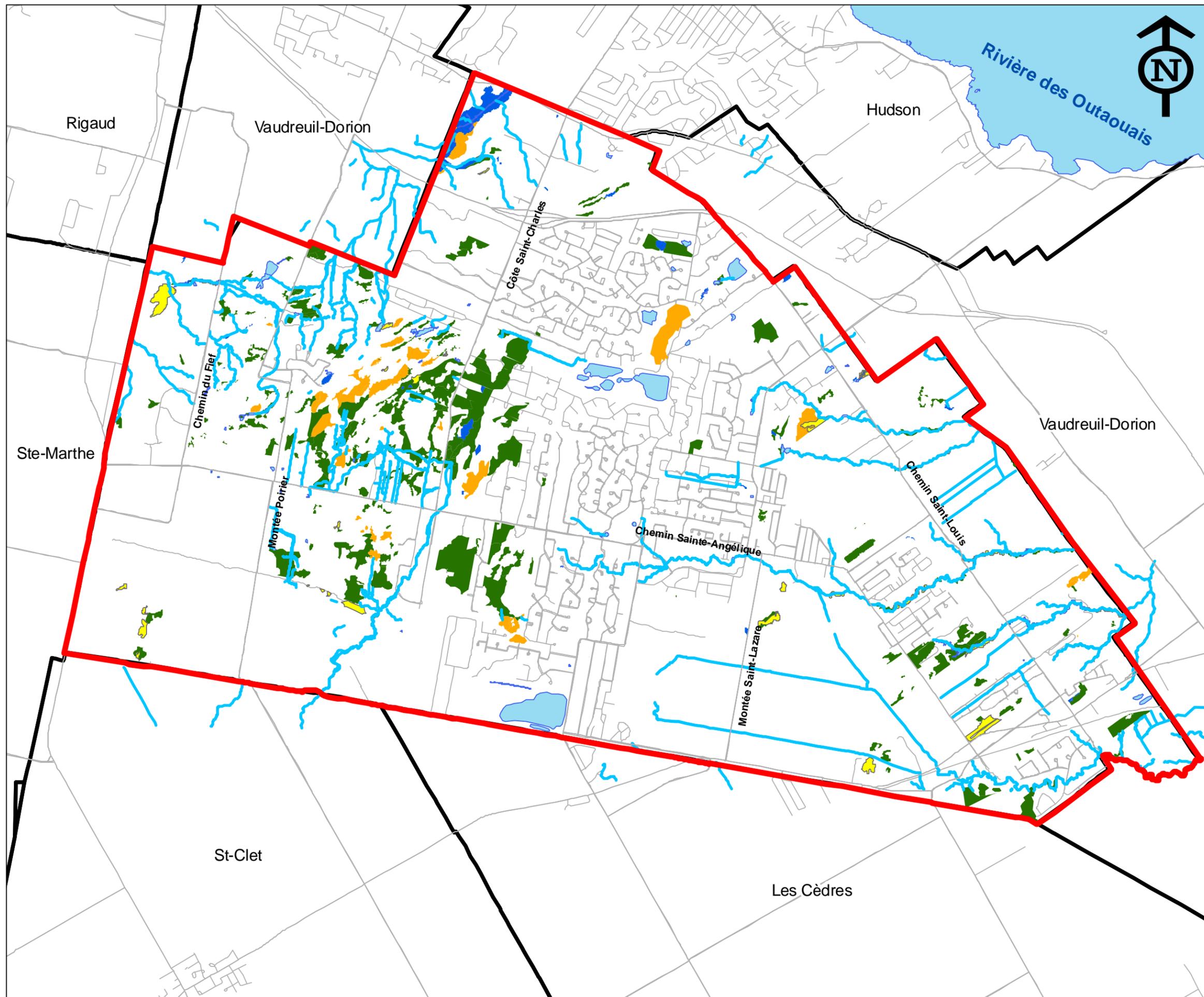
4.2.1 MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides de la Ville de Saint-Lazare incluent des tourbières, des marécages, des marais, des étendues d'eau peu profonde et des prairies humides. Lors de l'analyse des données, les milieux humides situés à l'extérieur des limites d'inventaire ont été identifiés à l'aide de l'étude réalisée en 2010 par Canards illimités Canada en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour l'ensemble de la CMM. Cette étude a permis de faire ressortir les milieux humides de plus de 0,3 ha présents sur le territoire. Des photographies aériennes datant de 2009 ont également été utilisées.

Au total, ce sont 511,4 ha de milieux humides divers qui ont été observés sur le territoire, c'est-à-dire 8% du territoire, tel qu'illustré dans la figure 3. Le diagramme suivant montre la répartition de chaque type de milieux humides en fonction de son abondance. Les marécages sont de loin le type le plus représenté et sont souvent le type de milieux humides le plus à risque de disparaître, car, associés aux milieux terrestres, ils peuvent subir une pression d'urbanisation élevée. Des milieux humides caractérisés, nous observons une valeur écologique élevée pour 55 % d'entre eux.

Répartition des différents types de milieux humides retrouvés sur le territoire de Saint-Lazare





**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 7.
Types de milieux
humides caractérisés par Génivar et
photointerprétés retrouvés sur le territoire

Légende

- Réseau routier
- ~ Cours d'eau
- Eau peu profonde (12%)
- Marais (6%)
- Prairie humide (6%)
- Marécage (62%)
- Tourbière (13%)

On retrouve 511,5 ha de milieux humides variés représentant 8% du territoire de la ville de Saint-Lazare. L'ajout d'une bande riveraine de 15 m au pourtour de ces milieux et des cours d'eau répertoriés porte cette superficie à 1 032,4 ha soit 15% du territoire.

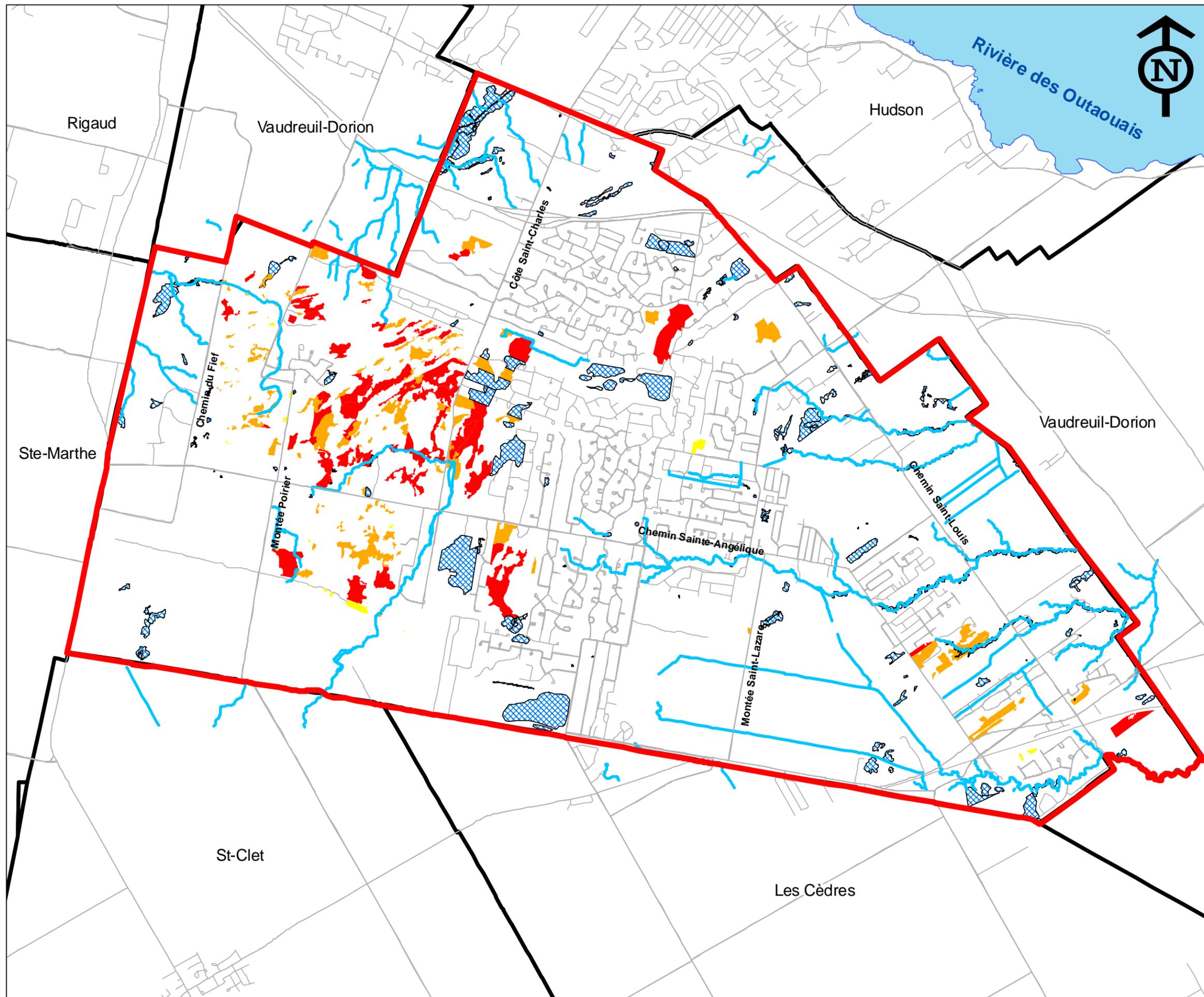
0 1 500 3 000 m

Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges
Canard Illimités Canada (2007)
Génivar (2006, 2011)
Horizon multiresource inc (2013)



Juillet 2013
Version 1.0

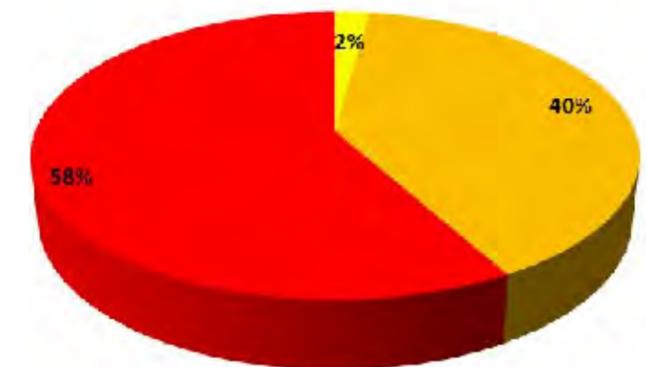


**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 8.
Valeur écologique des milieux humides
caractérisés par Génivar

Légende

- Réseau routier
- ~ Cours d'eau
- ▨ Non évaluée (224,6 ha)
- Faible (6,0 ha)
- Moyenne (114,0 ha)
- Élevée (166,8 ha)



Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges
Canard Illimités Canada (2007)
Génivar (2006, 2011)
Horizon multiresource inc (2013)



Juillet 2013
Version 1.0

4.2.2 BASSINS VERSANTS, EAUX SOUTERRAINES, ZONES DE RECHARGE ET COURS D'EAU

Aucun lac naturel d'importance n'est retrouvé sur le territoire de la Ville. Il existe quelques lacs artificiels dont la présence est due à des sablières anciennement ou actuellement en fonction. Malgré l'absence de lacs naturels, plusieurs cours d'eau sillonnent le territoire.

Huit principaux bassins versants partagent le territoire. Un bassin versant est défini comme un territoire à l'intérieur duquel tous les apports d'eau convergent vers un même cours d'eau, lac ou milieu humide.

Les activités réalisées à l'intérieur d'un bassin versant ont des répercussions sur la qualité et la quantité d'eau disponible, d'autant plus que l'approvisionnement en eau brute de la Ville de Saint-Lazare provient exclusivement de l'aquifère, c'est-à-dire la nappe d'eau souterraine. Cette eau est ensuite filtrée à l'usine de filtration et distribuée dans le réseau d'aqueduc municipal.

Les aires d'alimentation de la majorité des puits municipaux prennent leur origine au centre-ouest de la ville, là où les sols sont les plus perméables et les boisés présents, entre autres, dans les bassins versants Rouge, Raquette et Denis-Vinet, où se trouvent les zones 3, 4, 9, 10 et H à la figure 13. Ces zones comportent de nombreux milieux humides qui jouent un rôle de premier plan dans la qualité de l'eau souterraine, notamment en retenant et en emmagasinant les eaux des précipitations. L'eau filtrée par ces milieux est peu à peu absorbée par le sol, constituant ainsi les zones de recharge des eaux souterraines. La protection accrue des milieux naturels des bassins versants comprenant les aires d'alimentation en eau potable s'avère donc essentielle pour assurer l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable de la Ville à long terme.

Chaque bassin versant devrait comprendre un minimum de 10 % de milieux humides.² Tel que démontré dans le tableau à la page suivante, seuls les bassins versants de la Rouge et Viviry possèdent, sur le territoire de Saint-Lazare, une quantité suffisante de milieux humides.

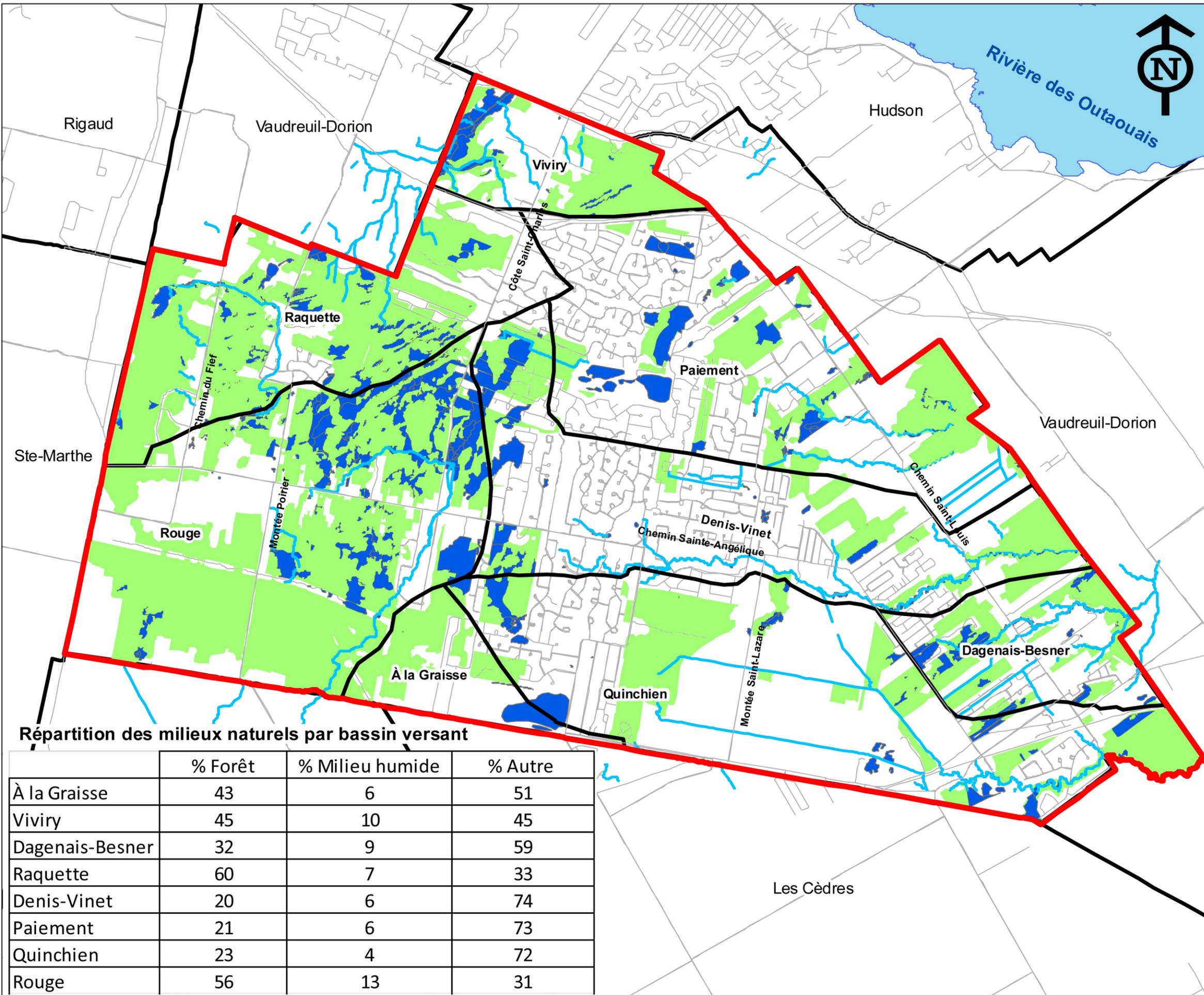
Le couvert forestier d'un bassin versant est également très important car il permet d'assurer le maintien des espèces et des systèmes aquatiques potentiels. En protégeant 50% du couvert forestier d'un bassin versant, comme le souhaite la Ville de Saint-Lazare, la plupart des espèces peuvent être maintenues.³ Des huit (8) bassins versants du territoire de Saint-Lazare, deux (2) d'entre eux montrent un couvert forestier de plus de 50%.

² Quand l'habitat est-il suffisant, 3^e édition. Document consulté sur le site d'Environnement Canada https://www.ec.gc.ca/nature/E33B007C-5C69-4980-8F7B-3AD02B030D8C/894_How_much_habitat_is_enough_F_WEB_06.pdf

³ Idem

Caractéristiques des bassins versants retrouvés sur le territoire de la ville de Saint-Lazare

Nom du bassin versant	Tributaire	Superficie totale du bassin versant (hectares)	Sur le territoire de Saint-Lazare				
			% du bassin versant	Superficie (ha)	% de milieux humides	% de couvert forestier	% Autre
À la Graisse	Fleuve Saint-Laurent	4244,60	5,3	224,91	6	43	51
Dagenais-Besner	Rivière des Outaouais	1665,01	22,7	378,00	9	32	59
Denis-Vinet	Rivière des Outaouais	1506,20	70,1	1056,07	6	20	74
Paiement	Rivière des Outaouais	2380,71	49,8	1186,14	6	21	73
Quinchien	Rivière des Outaouais	3568,68	37,8	1349,87	4	23	73
Raquette	Rivière des Outaouais	12487,66	6,9	858,64	7	60	33
Rouge	Fleuve Saint-Laurent	7727,70	17,9	1387,18	13	56	31
Viviry	Rivière des Outaouais	1029,50	29,7	305,55	10	45	45



**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 9.
Délimitation des bassins
versants en fonction du milieu naturel

Légende

- Réseau routier
- Cours d'eau
- Couvert forestier
- Milieux humides
- Limite des bassins versant

0 1 500 3 000 m



Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges
COBAVER
Horizon multiresource inc (2013)



Juillet 2013
Version 1.0

Répartition des milieux naturels par bassin versant

	% Forêt	% Milieu humide	% Autre
À la Graisse	43	6	51
Viviry	45	10	45
Dagenais-Besner	32	9	59
Raquette	60	7	33
Denis-Vinet	20	6	74
Paiement	21	6	73
Quinchien	23	4	72
Rouge	56	13	31

4.3 RESSOURCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES

Les différents inventaires réalisés sur le territoire ont permis l'identification d'une variété d'espèces fauniques et floristiques vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Aucune espèce menacée n'a été identifiée. Une espèce est désignée vulnérable lorsque sa survie est précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée pour le moment. Ainsi, si aucune mesure n'est mise de l'avant pour assurer la pérennité de ces espèces, on peut s'attendre à une diminution des populations. Le Québec compte 18 espèces fauniques vulnérables et 21 espèces floristiques vulnérables. Les espèces susceptibles d'être désignées correspondent aux espèces à risque qui requièrent une attention particulière. Leur statut peut être révisé à tout moment.

Au Québec, on retrouve 314 espèces floristiques et 115 espèces fauniques susceptibles d'être désignées. Pour chaque espèce, des rangs de priorité pour leur conservation au Québec ont été déterminés (S1, S2, S3, S4, S5, SH et SX). Ces cotes ont été établies par l'organisme NatureServe et sont basées sur l'abondance et la fréquence de l'espèce. Seuls les rangs S1 à S3 montrent une précarité alors que SH indique que les dernières observations remontent à plus de 20 ans et SX que l'espèce est disparue du Québec. Les espèces classées S4 et S5, ne figurent pas sur ces listes à l'exception de certaines espèces sensibles à la cueillette commerciale telles que l'adiante du Canada, la matteuccie fougère-à-l'autruche, etc.

À Saint-Lazare, 9 espèces vulnérables et 16 espèces susceptibles d'être désignées ont été inventoriées. Les tableaux suivant présentent chacune d'elles. Les individus ou les colonies sont localisés géographiquement dans la figure 10.

Espèces floristiques vulnérables observées sur le territoire de la Ville de Saint-Lazare

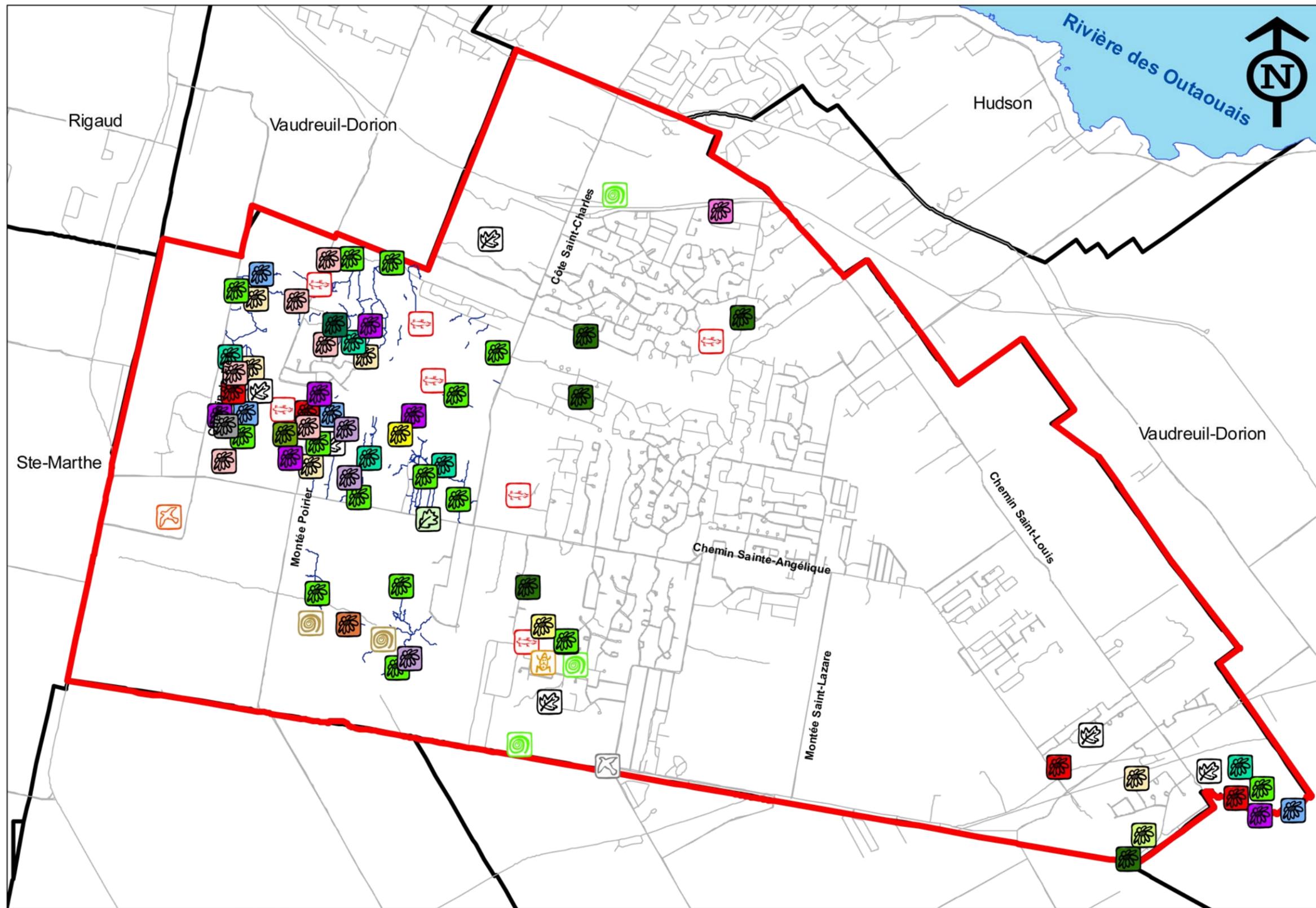
Rang de priorité	Nom commun	Nom latin	Famille
S4	Adiante du Canada	<i>Adiantum pedatum</i>	Fougère - Ptéridacée
S3	Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	Herbacée - Alliacee
S4	Asaret du Canada	<i>Asarum canadense</i>	Herbacée - Aristolochiacée
S3	Cardamine géante	<i>Cardamine maxima</i>	Herbacée - Brassicacée
S4	Cardamine carcajou	<i>Cardamine diphylla</i>	Herbacée - Brassicacée
S5	Matteuccie fougère-à-l'autruche	<i>Matteuccia struthiopteris</i>	Fougère - Onoclécacée
S4	Sanguinaire du Canada	<i>Sanguinaria canadensis</i>	Herbacée - Papavéracée
S4	Trille blanc	<i>Trillium grandiflorum</i>	Herbacée - Mélanthiacée
S4	Uvulaire à grandes fleurs	<i>Uvularia grandiflora</i>	Herbacée - Colchicacée

Espèces floristiques susceptibles d'être désignées observées sur le territoire de la Ville de Saint-Lazare

Rang de priorité	Nom commun	Nom latin	Description
S3	Bident discoïde	<i>Bidens discoidea</i>	Herbacée - astéracée
S3	Carex de Back	<i>Carex Backii</i>	Herbacée - Cypéracée
S3	Chêne blanc	<i>Quercus alba</i>	Arbre - Fagacée
S3	Cardamine découpée	<i>Cardamine concatenata</i>	Herbacée - Brassicacée
S3	Dryoptère de Clinton	<i>Dryopteris clintoniana</i>	Fougère - Dryoptéridacée
S2	Goodyérie pubescente	<i>Goodyera pubescens</i>	Herbacée - Orchidacée
S3	Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	Arbre - Juglandacée
S2	Galéaris remarquable	<i>Galearis spectabilis</i>	Herbacée - Orchidacée
S2	Platanthère à grandes feuilles	<i>Platanthera macrophylla</i>	Herbacée - Orchidacée
S3	Woodwardie de Virginie	<i>Woodwardia virginica</i>	Fougère - Blechnacée

Espèces fauniques susceptibles d'être désignées inventoriées sur le territoire de Saint-Lazare

Rang de priorité	Nom commun	Nom latin	Ordre / Famille
S2	Bruant sauterelle	<i>Ammodramus savannarum</i>	Oiseaux - Embéridé
S3 S4	Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus edwardsii</i>	Reptile - Colubridé
S3 S4	Couleuvre verte	<i>Opheodrys vernalis</i>	Reptile - Colubridé
S3 S4	Grenouille des marais	<i>Lithobates palustris</i>	Amphibien - Ranidée
S3 S4	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Oiseaux - Strigidé
S2	Salamandre à quatre orteils	<i>Hemidactylium scutatum</i>	Amphibien - Pléthodontidé



**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 10.
Localisation des espèces
vulnérables et susceptibles retrouvées
sur le territoire

Légende

- Réseau routier
- Liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées retrouvées sur le territoire
- Bruant sauterelle (s)
 - Couleuvre à collier (s)
 - Couleuvre verte (s)
 - Grenouille des marais (s)
 - Hibou des marais (s)
 - Salamandre à quatre orteils (s)

0 1 500 3 000 m

Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudeuil-Soulanges
CDPNQ
Génivar (2006, 2011)



Juillet 2013
Version 1.0

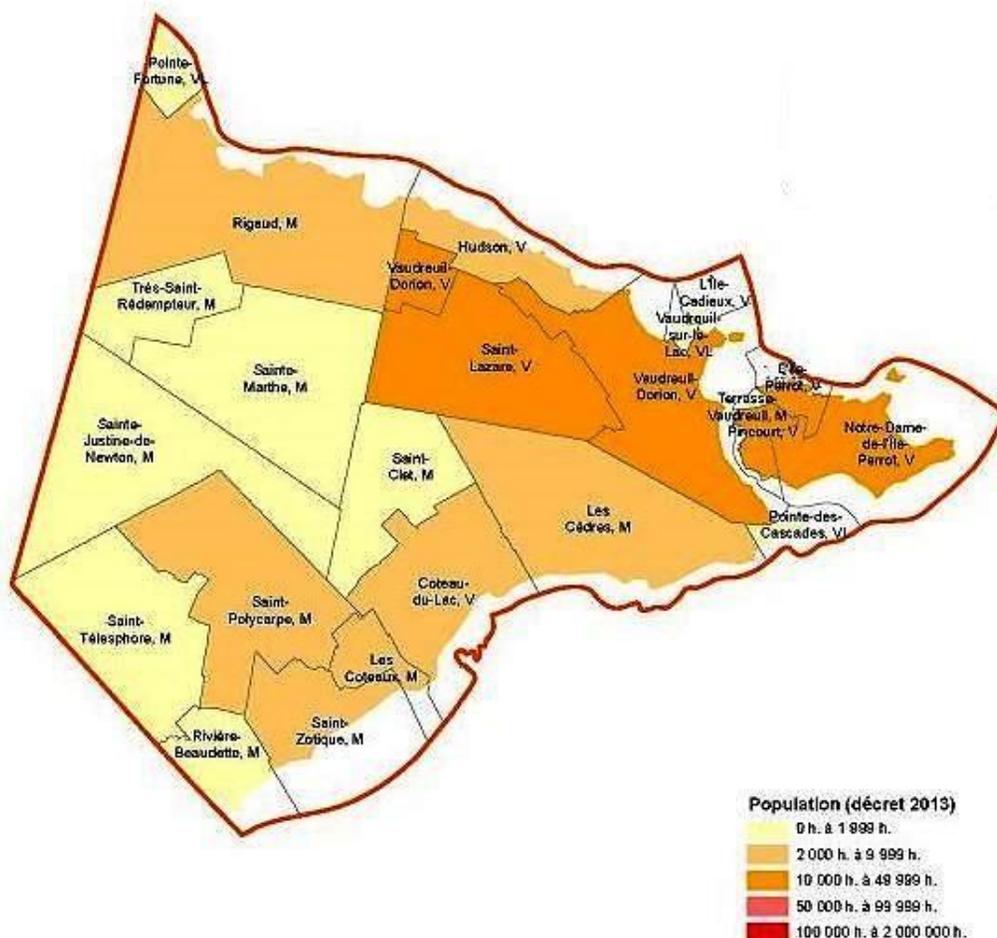
Liste des espèces floristiques vulnérables et susceptibles retrouvées sur le territoire

- | | | | | |
|-----------------------|------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Adiante du Canada (v) | Carex de Back (s) | Cardamine carcajou (v) | Noyer cendré (s) | Trille blanc (v) |
| Ail des bois (v) | Chêne blanc (s) | Dryoptère de Clinton (s) | Orchis brillant (s) | Uvulaire à grande fleur (v) |
| Asaret du Canada (v) | Cardamine géante (v) | Goodyérie pubescente (s) | Platanthère à grandes feuilles (s) | Woodwardie de Virginie (s) |
| Bident discoïde (s) | Cardamine découpée (s) | Matteuccie fougère-à-l'autruche (v) | Sanguinaire du Canada (v) | |

4.4 RESSOURCE SOCIALE

4.4.1 DÉMOGRAPHIE

Le caractère boisé de la Ville et sa facilité d'accès ont favorisé l'établissement de plusieurs familles souhaitant un milieu de vie plus naturel. En effet, la population a augmenté de 32 % entre 2001 et 2010 passant de 12 895 à 18 849 habitants. De la même façon, la densité d'occupation est passée de 193,9 à 283,4 habitants/km² entre 2001 et 2010, soit une augmentation de près de 46,2 % sur un peu moins d'une décennie.



Répartition de la population sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/710/>)

Le Plan directeur de conservation se veut un projet mobilisateur et la Ville souhaite l'implication de ces citoyens. Elle a tout d'abord rendu disponible en ligne une présentation de Madame Louise Gratton, spécialiste en conservation, afin de mieux informer la population des effets positifs de la protection des milieux naturels. Dans un deuxième temps, un questionnaire a été mis en ligne afin de mieux cerner les connaissances des citoyens et connaître leur opinion et leurs attentes sur différents sujets ayant trait à l'environnement et la conservation. Les citoyens ont eu par la même occasion la possibilité de transmettre leurs commentaires relatifs à la conservation. L'élaboration des orientations et des principes du plan directeur de conservation tient compte des enjeux et commentaires soulevés par la population qui s'est exprimée.

5 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Le portrait présenté précédemment vise à obtenir une vue d'ensemble du territoire afin de mieux cibler les points forts et à améliorer en vue d'atteindre les objectifs du Plan. Tout d'abord, il importe de déterminer à l'aide des données récoltées précédemment le niveau de fragmentation ainsi que la présence de zones naturelles à haute valeur écologique sur le territoire. Cette analyse permettra ensuite de positionner d'éventuels corridors verts et bleus afin d'interrelier ces zones naturelles.

5.1 BIODIVERSITE ET FRAGMENTATION

La biodiversité réfère aux populations animales et végétales et aux écosystèmes. Il s'agit en fait, d'un thème général qui désigne le vivant. On peut parler de diversité écosystémique, qui réfère à l'entremêlement et la diversité des écosystèmes, de diversité spécifique qui est associée à un nombre d'espèces et de diversité génétique qui réfère au « mélange des gènes » chez une même espèce. Pour s'assurer de maintenir la biodiversité, il est important de prendre en compte l'ensemble des milieux naturels. Par exemple, certaines espèces d'oiseaux sont typiques des milieux plus ouverts comme les friches alors que d'autres ne se retrouvent qu'à l'intérieur des vieilles forêts. De plus, certaines espèces sont généralistes et se retrouvent dans une variété d'habitats contrairement aux espèces spécialistes qui elles ne se retrouvent que dans un type de milieu particulier. Ainsi, ces dernières sont beaucoup plus vulnérables à la perte de milieux naturels.

Les activités humaines conduisent généralement à une raréfaction et une perturbation des milieux naturels, faisant en sorte que le maintien de la biodiversité peut s'avérer difficile dans les zones densément peuplées. De fait, la perte et la fragmentation des habitats sont responsables du déclin de nombreuses espèces sauvages (Saunders et al., 1991; Fahrig, 2003; Kupfer, 2006). L'étalement urbain, le développement des infrastructures qui l'accompagne et la conversion à des fins agricoles représentent les types d'empiètement

particulièrement lourd et de nature irréversible dans la très grande majorité des cas (Gratton et al., 2011).

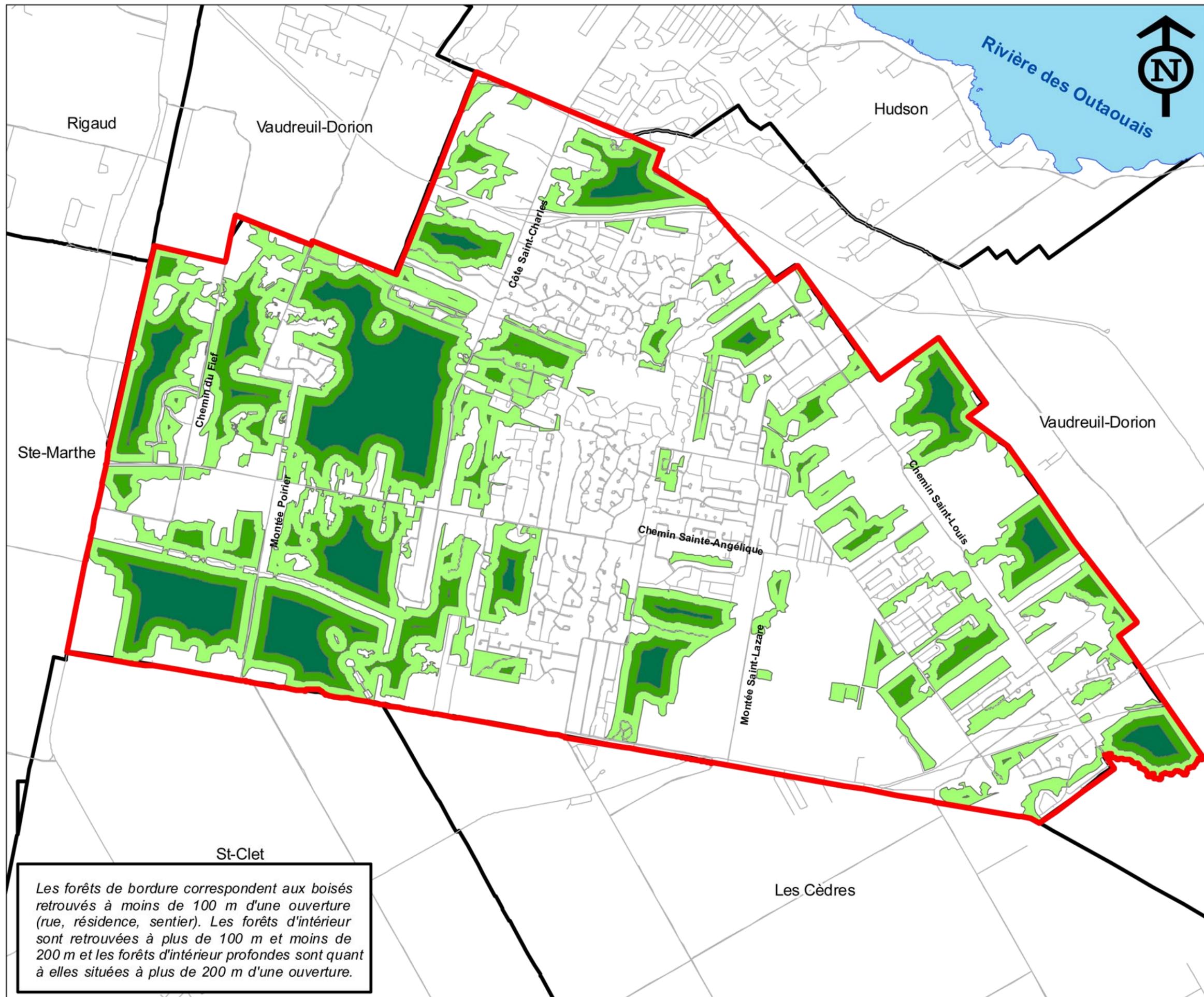
La fragmentation du milieu naturel est observée lorsque les grands massifs forestiers sont divisés en îlots de petite taille plus ou moins isolés les uns des autres. Les bordures de ces îlots sont en général plus éclairées, plus chaudes, plus sèches et subissent davantage les effets des forts vents et des perturbations environnementales que les forêts d'intérieur. Les espèces invasives y sont aussi plus présentes. Cela a pour effet de diminuer le succès reproducteur et la survie de nombreuses populations animales et végétales. Les études tendent à démontrer que les effets de bordure s'étendent jusqu'à 100 mètres à l'intérieur des forêts pour la plupart des espèces (Duchesne et al., 1999; Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 2000). Plus une forêt est petite et isolée, moins elle est apte à abriter une faune et une flore diversifiée et plus les espèces qui y vivent sont susceptibles de disparaître (MacArthur et Wilson, 1967). Ainsi, un boisé de plus de 100 hectares (St-Georges et Venne-Forcione, 1999) ou de 200 hectares (Environnement Canada, 2004) constitue un refuge adéquat pour certains éléments de la biodiversité.

Idéalement, la fragmentation d'un territoire doit être évaluée d'un point de vue régional afin d'obtenir une vision d'ensemble de la situation existante. De cette façon, en comparant le milieu naturel de Saint-Lazare avec l'environnement qui l'entoure, il est possible d'évaluer sa contribution pour la conservation de la faune et de la flore à l'échelle régionale. Au niveau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, un morcellement important des massifs forestiers est observé. Selon des données tirées de la Politique de l'arbre préparé par la MRC, seulement 15 % des massifs forestiers ont une superficie de plus de 100 ha. Sur les 23 municipalités faisant partie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dix (10) d'entre elles possèdent moins de 30 % de couvert forestier et trois (3), moins de 20%. Le morcellement de ces grands massifs est principalement dû à l'urbanisation du territoire et aux activités agricoles.

Une évaluation a été réalisée à Saint-Lazare afin de déterminer et d'évaluer la fragmentation du couvert forestier. Cette évaluation a révélé que la forêt d'intérieur (plus de 100 mètres des bordures) représente 623,6 ha soit 22 % de la superficie totale de la ville alors que la forêt d'intérieur profonde (plus de 200 mètres des bordures) représente 16 % de la superficie totale de la Ville, comme illustré dans la figure 11 (Répartition des forêts de bordure, des forêts d'intérieur et des forêts d'intérieur profondes). Selon une étude réalisée par Environnement Canada (2004), on devrait retrouver minimalement plus de 10 % de forêt d'intérieur et 5 % de forêts d'intérieur profondes sur un territoire donné.

La fragmentation est évidemment plus importante à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, au centre de la Ville, ainsi qu'à l'est où la présence de terres agricoles est plus marquée. D'importants massifs forestiers subsistent à l'ouest de la Ville ainsi qu'à l'extrême limite est du territoire. Ces massifs représentent des réservoirs de biodiversité intéressants dans un contexte régional morcelé.

Des études floristiques et fauniques supplémentaires seront nécessaires advenant des modifications potentielles de milieux naturels de valeur écologique importante ou susceptibles d'abriter des espèces vulnérables. Ces études permettront de mieux évaluer la vulnérabilité des espèces, l'impact du développement sur ces espèces, les pertes qui y sont reliées et les mesures de mitigation nécessaires.



Les forêts de bordure correspondent aux boisés retrouvés à moins de 100 m d'une ouverture (rue, résidence, sentier). Les forêts d'intérieur sont retrouvées à plus de 100 m et moins de 200 m et les forêts d'intérieur profondes sont quant à elles situées à plus de 200 m d'une ouverture.

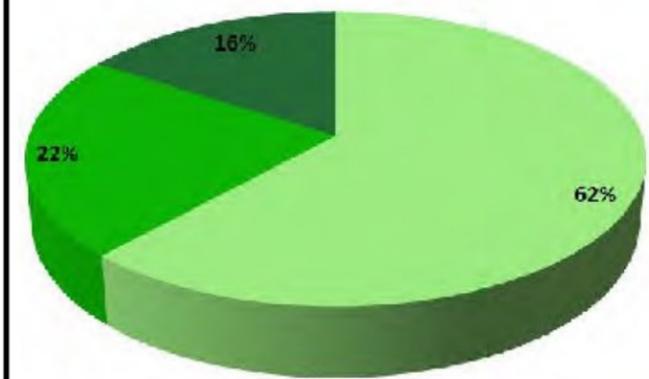


**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 11.
Répartition des forêts de bordure, des forêts d'intérieur et des forêts d'intérieur profondes

Légende

- Réseau routier
- Forêt de bordure (1 729,0 ha)
- Forêt d'intérieur (623,6 ha)
- Forêt d'intérieur profonde (445,8 ha)



Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
Horizon multiresource (2013)
MRC Vaudreuil-Soulanges

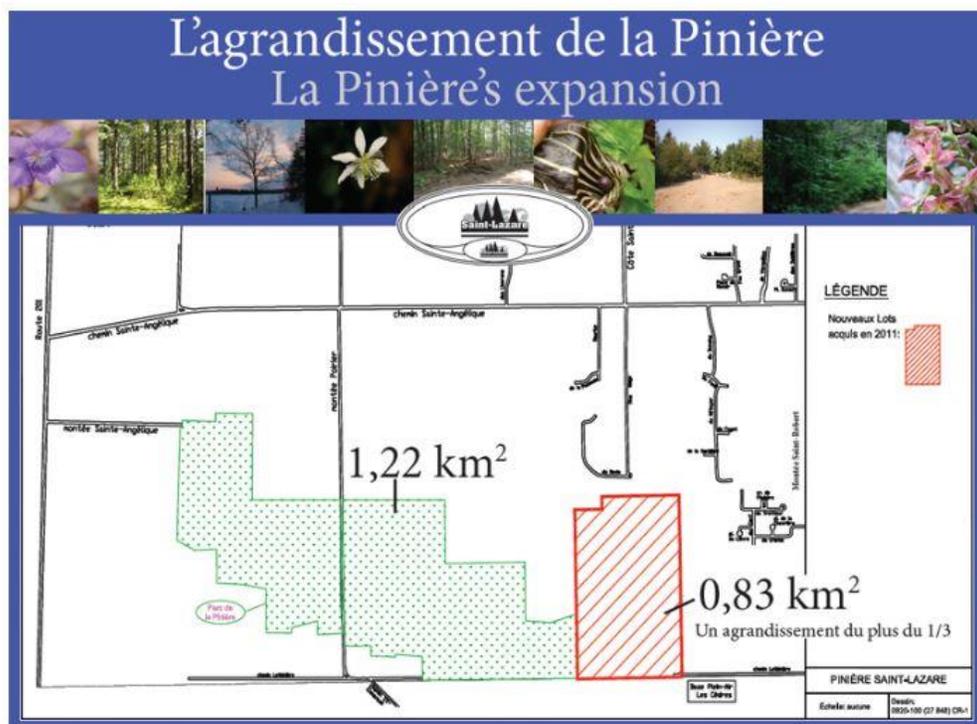


Juillet 2013
Version 1.0

5.2 CONSERVATION

La Ville de Saint-Lazare, grâce à une subvention de la Fondation Hydro-Québec, a créé le Parc nature de la Tourbière-du-Bordelais. Cette aire conservée d'une superficie de 8,8 ha est située à l'intérieur du périmètre urbain. Des sentiers d'interprétation y ont été aménagés. Cette tourbière est l'habitat notamment de la salamandre à quatre orteils et de la woodwardie de Virginie.

Le parc de la Pinière, adjacent à la Base de plein air des Cèdres, est une zone de conservation qui assure la mise en valeur de la flore et de la faune de la région. Elle permet également aux citoyens de profiter des nombreux sentiers récréatifs aménagés. Cette aire naturelle de 14 km² chevauche la municipalité de Les Cèdres et la Ville de Saint-Lazare. Tout récemment, la Ville de Saint-Lazare a investi 625 000 \$ pour l'agrandissement du parc de la Pinière. Au niveau de la Ville de Saint-Lazare, ces investissements ont permis une augmentation du tiers de la superficie pour un total de 2,05 km².



Localisation et superficie ajoutée au parc de la Pinière (<http://ville.saint-lazare.qc.ca/piniere>)

Actuellement, la superficie des milieux naturels conservés à Saint-Lazare représente 5 % du territoire. Dix (10) zones supplémentaires illustrées dans la figure 12, en plus de la Pinière et de la Tourbière-du-Bordelais, ont été identifiées comme prioritaires. Différents critères ont dicté l'établissement de ces zones de conservation, dont :

- La valeur écologique des milieux naturels (boisés et milieux humides)
- La présence d'aires d'alimentation des puits de captage d'eau souterraine alimentant le réseau d'aqueduc municipal
- La présence de cours d'eau
- La position géographique du milieu (bassin versant dégradé, pression anthropique majeure, possibilité d'interconnexion)
- La présence d'espèces vulnérables ou susceptibles
- La présence de forêt d'intérieur et d'intérieur profonde

Il est à noter que ces dix (10) zones prioritaires se sont vu attribuer de façon aléatoire un numéro de 1 à 10 afin d'en faciliter la description.

Les zones de recharge (aires d'alimentation) des aquifères alimentant les puits de captage municipaux devront faire l'objet de mesures de protection particulières afin de maintenir et assurer une alimentation en eau potable de qualité à long terme. Des études d'impacts et de capacité de support des milieux naturels, notamment, seront nécessaires advenant des modifications potentielles de milieux naturels de grande valeur ou constituant une aire de recharge de la nappe d'eau souterraine. Ces études permettront de mieux évaluer les fonctions écologiques et de filtration des milieux naturels, la vulnérabilité de ces milieux au développement, les risques qui y sont associés et les mesures de mitigation nécessaires.

En plus des zones de conservation prioritaires identifiées, certaines zones, n'ayant pas fait l'objet de caractérisation écologique jusqu'à maintenant sont

également visées. Les analyses cartographiques effectuées ont permis d'identifier à l'intérieur de celles-ci des caractéristiques rendant leur caractérisation et éventuellement leur conservation intéressantes. Ces caractéristiques sont semblables à celles utilisées précédemment à l'exception près que la valeur écologique des milieux naturels présents est aujourd'hui inconnue.

Ces zones supplémentaires à inventorier sont au nombre de 12. Identifiées par une lettre de A à L dans la figure 12, elles totalisent une superficie de 874,8 ha. Un ordre de priorité a été déterminé pour l'inventaire de chacune de ces zones. Les priorités d'inventaire ont été établies en fonction des pressions de développement présentes au niveau de chaque zone. Ces priorités ont été réparties sur un horizon de quatre (4) ans. Une cote de 1 à 5 a été attribuée pour chaque zone, 1 étant une priorité élevée et 5 une priorité moins élevée.



Plan directeur de conservation Ville de Saint-Lazare

Figure 12.
Localisation des zones conservées, des
priorités de conservation et d'inventaire en
fonction de la valeur écologique des milieux
naturels inventoriés par Génivar

Légende

-  Réseau routier
-  Zonage conservation
-  Zones prioritaires de conservation
-  Zones prioritaires d'inventaire

Valeur écologique

-  Faible
-  Moyenne
-  Élevée ; Très élevée
-  Non évaluée (boisés)
-  Non évaluée (milieux humides)

0 1 500 3 000 m

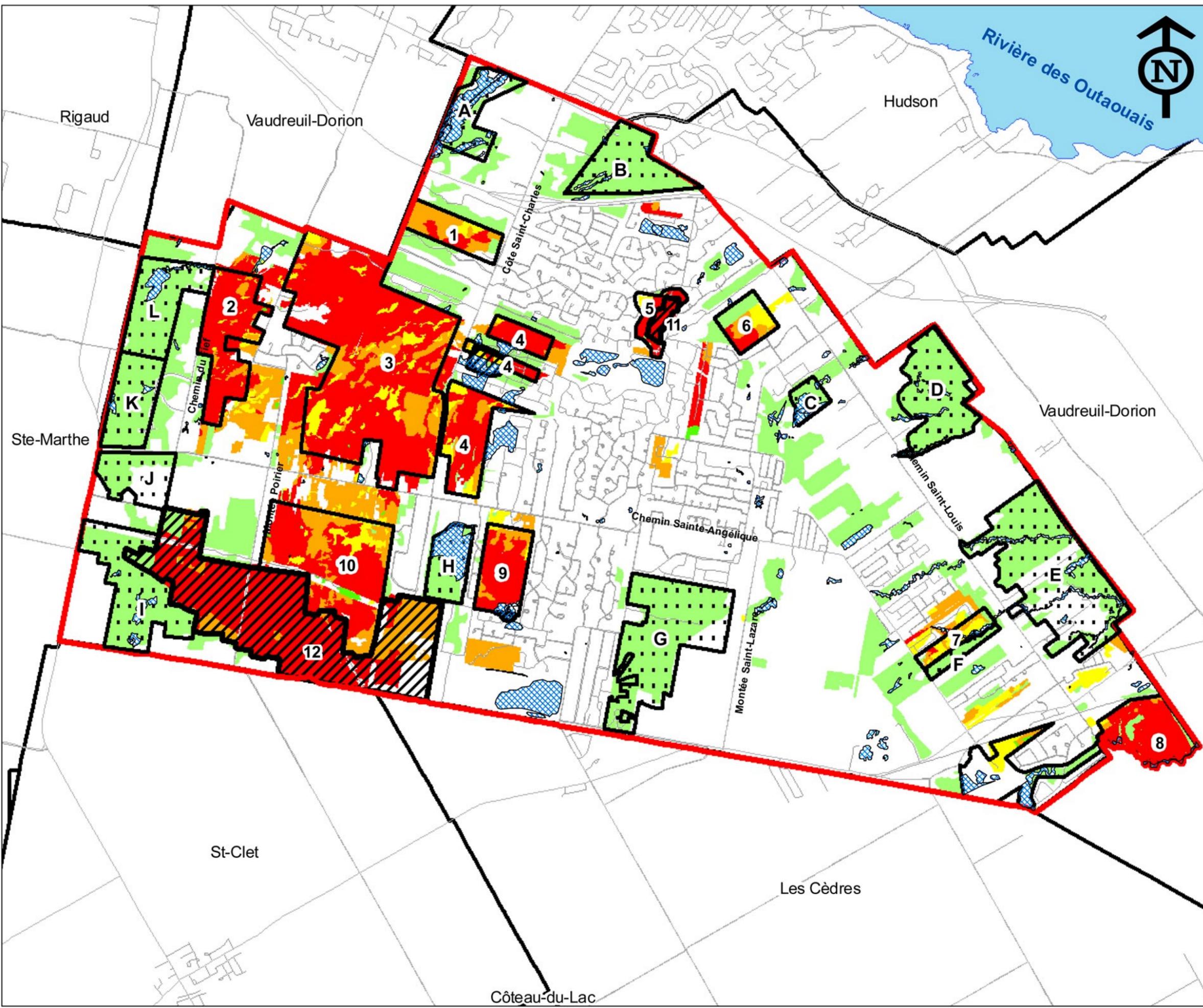


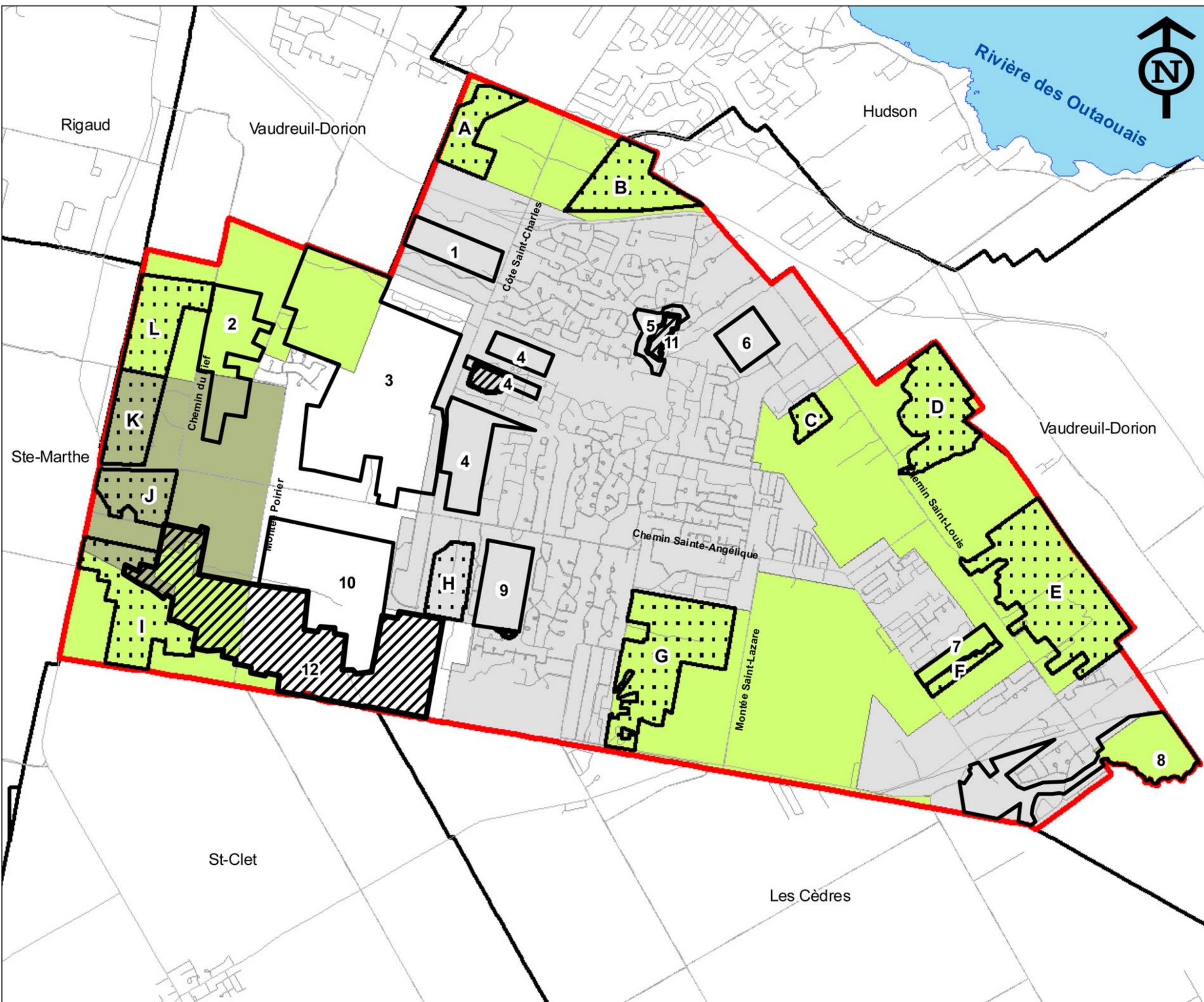
Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges
Génivar (2006)
Horizon multiresource inc (2013)



Juillet 2013
Version 1.0





**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 13.
Localisation des zones conservées, des
priorités de conservation et d'inventaire
en fonction du zonage

Légende

- Réseau routier
- Zonage conservation
- Zones prioritaires de conservation
- Zones prioritaires d'inventaire
- Zonage agricole
- Zonage agricole-équestre
- Périmètre d'urbanisation

0 1 500 3 000 m

Échelle 1 : 44 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges
Ville de Saint-Lazare (2013)
Horizon multiresource inc (2013)



Priorités de conservation identifiées en fonction des inventaires réalisés par GENIVAR

#	Zonage actuel	Superficie (ha)	Description	% de la superficie de la ville	Superficie boisée dans la zone de conservation	% du couvert forestier dans la zone conservée	% du couvert forestier total	Superficie humide dans la zone de conservation	% de milieux humides dans la zone conservée	% de milieux humides total	% urbain	% résidentiel	% autre
1	Habitation (PAE)	40,15	Valeur écologique floristique élevée. Présence de noyer cendré (susceptible). Forêt d'intérieur profonde.	0,59	32,49	80,9 %	1,3 %	4,87	12,1 %	1,0 %	0,0 %	6,9 %	0,0 %
2	Agricole	86,16	Présence de milieux naturels de valeur écologique élevée et de cours d'eau. Neuf (9) espèces floristiques vulnérables ou susceptibles d'être désignées. Superficie intéressante. Assure un lien écologique entre le Mont Rigaud et la zone de conservation projetée #3. Forêt d'intérieur profonde	1,27	78,23	90,8 %	3,2 %	5,03	5,8 %	1,0 %	0,0 %	0,0 %	3,4 %
3	Agricole et équestre (zone blanche)	380,16	Aire d'alimentation des puits de captage d'eau souterraine. Milieux naturels de grande superficie intéressante pour le maintien de la biodiversité. Concentration élevée de milieux naturels à forte valeur écologique. Présence de salamandre à quatre orteils (susceptible) et de plusieurs espèces floristiques vulnérables et susceptibles. Forêt d'intérieur profonde.	5,62	261,95	68,9 %	10,7 %	100,36	26,4 %	19,6 %	0,0 %	4,7 %	0,0 %
4	Habitation (PAE)	91,22	Présence de plusieurs espèces vulnérables. Conservation de milieux humides dans un bassin versant dégradé (Denis-Vinet). Aire d'alimentation de puits de captage d'eau souterraine	1,35	50,85	55,7 %	2,1 %	37,61	41,2 %	7,3 %	3,0 %	0,0 %	0,0 %
5	Habitation	17,00	Zone adjacente à l'aire de conservation de la Tourbière-du-Bordelais. Perturbation de nature anthropique potentielle au pourtour de la tourbière. Nécessité de limiter les perturbations. Présence de plusieurs espèces vulnérables. Pression citoyenne pour la conservation des lots adjacents à la tourbière.	0,25	8,28	48,7 %	0,3 %	6,36	37,4 %	1,2 %	13,9 %	0,0 %	0,0 %
6	Habitation	28,99	Petit secteur permettant la mise en place d'un corridor écologique est / ouest (corridor bleu #K et vert #J). Présence de milieux naturels à valeur écologique élevée. Conservation d'un milieu humide dans un bassin versant en déficit (Paiement)	0,43	23,16	79,9 %	0,9 %	5,24	18,1 %	1,0 %	0,0 %	2,0 %	0,0 %

#	Zonage actuel	Superficie (ha)	Description	% superficie de la ville	Superficie boisée dans la zone de conservation	% couvert forestier dans la zone conservée	% couvert forestier total	Superficie humide dans la zone de conservation	% milieu humide dans la zone conservée	% milieu humide total	% urbain	% résidentiel	% autre
7	Agricole	19,54	Permet le maintien de milieux humides dans un bassin versant dégradé (Quinchien). Lien hydrologique avec un cours d'eau (corridor bleu #O et Q). Assure un lien entre deux secteurs de conservation projetés.	0,29	7,81	40,0 %	0,3 %	10,78	55,2 %	2,1 %	0,0 %	0,0 %	4,9 %
8	Agricole et habitation (PAE)	119,68	Présence de plusieurs espèces vulnérables et susceptibles (9), conservation de milieux humides dans un bassin versant dégradé (Quinchien). Effort de conservation en cours dans ce secteur.	1,77	75,33	62,9 %	3,1 %	18,07	15,1 %	3,5 %	0,0 %	0,0 %	22,0 %
9	Habitation (PAE)	54,32	Aire d'alimentation des puits de captage d'eau souterraine. Valeur écologique élevée. Présence de trois (3) espèces fauniques susceptibles et de trois (3) espèces floristiques vulnérables et susceptibles. Conservation de milieux humides à l'intérieur de 2 bassins versants dégradés (Denis-Vinet et Quinchien).	0,80	33,35	61,4 %	1,4 %	18,88	34,8 %	3,7 %	0,0 %	0,0 %	3,9 %
10	Équestre (zone blanche)	166,24	Milieux naturels de valeur écologique élevée et moyenne. Aire d'alimentation des puits de captage d'eau souterraine. Présence de plusieurs cours d'eau et de trois (3) espèces floristiques vulnérables et susceptibles. Une ligne de transport d'énergie sépare cette zone d'est en ouest.	2,46	121,79	73,3 %	5,0 %	31,55	19,0 %	6,2 %	0,0 %	0,0 %	7,8 %
11	Conservation	8,78	Parc nature de la Tourbière-du-Bordelais	0,13	0,00	0,0 %	0,0 %	8,78	99,9 %	1,7 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
12	Conservation	317,98	Le parc de la Pinière. Boisé de valeur écologique élevée. Présence d'espèces fauniques susceptibles d'être désignées. Présence de friche à l'est et d'une sablière. Une ligne hydroélectrique sépare la zone à deux endroits.	4,70	279,18	87,8 %	11,4 %	0,00	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	12,2 %
TOTAL		1330,22		19,67	972,42	73,1 %	39,7 %	247,53	18,6 %	48,3 %	0,4 %	1,6 %	6,3 %

Priorités d'inventaire identifiées en fonction des éléments cartographiques disponibles

#	Ordre de priorité (1 à 5)	Zonage actuel	Superficie (ha)	Description	% de la superficie de la ville	Superficie boisée dans la zone de conservation	% du couvert forestier dans la zone conservée	% du couvert forestier total	Superficie humide dans la zone de conservation	% de milieux humides dans la zone conservée	% de milieux humides total	% agriculture	% autre
A	5	Agricole	47,50	Important complexe de milieux humides retrouvé dans le bassin versant Viviry. La destruction de ces milieux humides rendrait le ratio de milieux humides déficitaire dans ce bassin versant. Superficie intéressante. Lien hydrologique avec un cours d'eau.	0,70	15,34	32,3 %	1 %	24,72	52,0 %	5 %	0,0 %	15,6 %
B	5	Agricole	68,89	Superficie du site et du couvert boisé intéressante. Lien hydrologique avec un cours d'eau.	1,02	64,49	93,6 %	3 %	3,01	4,4 %	1 %	0,0 %	2,0 %
C	3	Agricole	14,94	Cette zone combinée à la zone D assure la mise en place de corridors bleus (#K) et vert (#J) reliant l'est et l'ouest de la Ville. Présence d'un milieu humide dans un bassin versant comportant peu de milieux naturels (Paiement).	0,22	7,66	51,3 %	0 %	7,00	46,8 %	1 %	0,0 %	1,9 %
D	3	Agricole	87,81	Zone située dans le tracé du corridor vert (#L) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Des actions sont entreprises par Nature-Action Québec afin d'assurer un lien nord/sud (corridor #L) passant par la zone D. Cette zone combinée à la zone C assure la mise en place du corridor bleu #K. Présence d'un milieu humide dans un bassin versant comportant peu de milieux naturels (Bassin versant Paiement). Présence de superficies boisées en bordure des cours d'eau à conserver.	1,30	81,88	93,2 %	3 %	3,88	4,4 %	1 %	0,0 %	2,3 %
E	2	Agricole	186,41	Présence des cours d'eau Denis-Vinet et Dagenais-Besner. Figure entièrement dans les priorités de conservation de boisés de la MRC. Variété d'habitats (plantation, friche, boisé, cours d'eau, milieu humide) favorisant la biodiversité. Fait partie du tracé du corridor vert #L de la MRC	2,76	109,52	58,8 %	4 %	12,15	6,5 %	2 %	0,0 %	34,7 %
F	2	Agricole	12,60	Assure une zone tampon boisée à 99 % d'un côté de la zone de conservation projetée #7 et du cours d'eau Dagenais-Besner.	0,19	12,46	98,9 %	1 %	0,06	0,5 %	0 %	0,0 %	0,6 %

#	Ordre de priorité (1 à 5)	Zonage actuel	Superficie (ha)	Description	% de la superficie de la ville	Superficie boisée dans la zone de conservation	% du couvert forestier dans la zone conservée	% du couvert forestier total	Superficie humide dans la zone de conservation	% de milieux humides dans la zone conservée	% du milieu humide total	% agriculture	% autre
G	1	Agricole	140,76	Figure dans les priorités de conservation de boisés de la MRC. Importante superficie boisée permettant le maintien d'une variété d'habitats. Permet le maintien d'une superficie boisée à l'intérieur d'un bassin versant dégradé (Quinchien). Présence de forêt d'intérieur profonde. Secteur subissant des pressions de développement.	2,08	117,50	83,5 %	5 %	0,03	0,0 %	0 %	0,0 %	16,5 %
H	1	Habitation (PAE)	38,16	Présence d'un milieu humide de bonne superficie. Aire d'alimentation des puits de captage d'eau souterraine. Étant donné sa proximité avec la zone de valeur écologique élevée #9, il existe de fortes chances d'y retrouver également plusieurs espèces fauniques et floristiques vulnérables ou susceptibles.	0,56	16,72	43,8 %	1 %	19,00	49,8 %	4 %	0,0 %	6,4 %
I	4	Agricole et agricole-équestre	101,84	Adjacent à la Pinière. Possibilité d'agrandir la superficie déjà conservée. Figure entièrement dans les priorités de conservation des boisés de la MRC	1,51	86,12	84,6 %	4 %	5,11	5,0 %	1 %	0,0 %	10,4 %
J	1	Agricole équestre	46,39	Figure dans les priorités de conservation des boisés de la MRC. Habitat potentiel pour le bruant sauterelle (susceptible). Avec les zones #K et #L, ce secteur permet la mise en place d'un corridor vert (#U) entre deux aires naturelles d'intérêt, la Pinière et le Mont Rigaud.	0,69	24,83	53,5 %	1 %	0,00	0,0 %	0 %	46,5 %	0,0 %
K	1	Agricole équestre	56,46	Figure dans les priorités de conservation des boisés de la MRC. Avec les zones #J et #L, ce secteur permet la mise en place d'un corridor (#U) vert entre deux aires naturelles d'intérêt, la Pinière et le Mont Rigaud.	0,83	51,20	90,7 %	2 %	1,79	3,2 %	0 %	0,0 %	6,1 %
L	4	Agricole	72,61	Présence de plusieurs cours d'eau. Figure dans les priorités de conservation des boisés de la MRC. Avec les zones #J et #K, ce secteur permet la mise en place d'un corridor (#U) vert entre deux aires naturelles d'intérêt, la Pinière et le Mont Rigaud.	1,07	58,75	80,9 %	2 %	7,25	10,0 %	1 %	0,0 %	9,1 %
TOTAL			874,38		12,93	646,48	73,9 %	26,4 %	83,99	9,6 %	16,4 %	2,7 %	13,7 %

5.3 CORRIDORS VERTS ET BLEUS

Suite à l'identification des zones prioritaires de conservation présentes sur le territoire, il s'avère nécessaire d'assurer un lien entre celles-ci afin d'assurer le déplacement de la faune et ainsi permettre les échanges génétiques entre les populations animales et végétales (Bennett, 1998). Lors de l'élaboration de corridors écologiques, différents éléments doivent être pris en compte tels que les îlots résiduels entre les zones à relier (boisés, milieux humides, zones d'intérêt écologique, friches, priorité de conservation des boisés de la MRC) et le paysage urbanisé. La fonction de ces corridors doit aussi être déterminée : amélioration de la qualité de l'eau, maintien de la biodiversité, améliorer la qualité visuelle des paysages, bonifier l'offre récréative, déplacement des animaux, échange génétique, etc. L'utilisation de voies de dispersion ou de migration comme les cours d'eau est bénéfique étant donné leur hétérogénéité et la proximité entre le milieu terrestre et l'eau. La largeur dépend aussi de la fonction visée. De façon générale, plus le corridor est long et le paysage urbanisé, plus il se doit d'être large. Une largeur adéquate permet de maintenir le rôle du corridor écologique dans le temps tout en minimisant les effets de bordure pouvant être néfastes.

Lorsque l'aménagement de sentiers est projeté, une zone tampon supplémentaire devrait être ajoutée en fonction de son emplacement. Certaines études suggèrent une largeur variant entre 67 et 130 mètres. Tel que mentionné précédemment, la présence de sentiers et d'ouvertures crée un effet de bordure pouvant être nuisible pour une variété d'espèces. Ainsi, l'aménagement de sentiers à l'intérieur de corridors écologiques devra faire l'objet d'étude afin de déterminer s'il y a présence d'espèces ou de milieux sensibles.

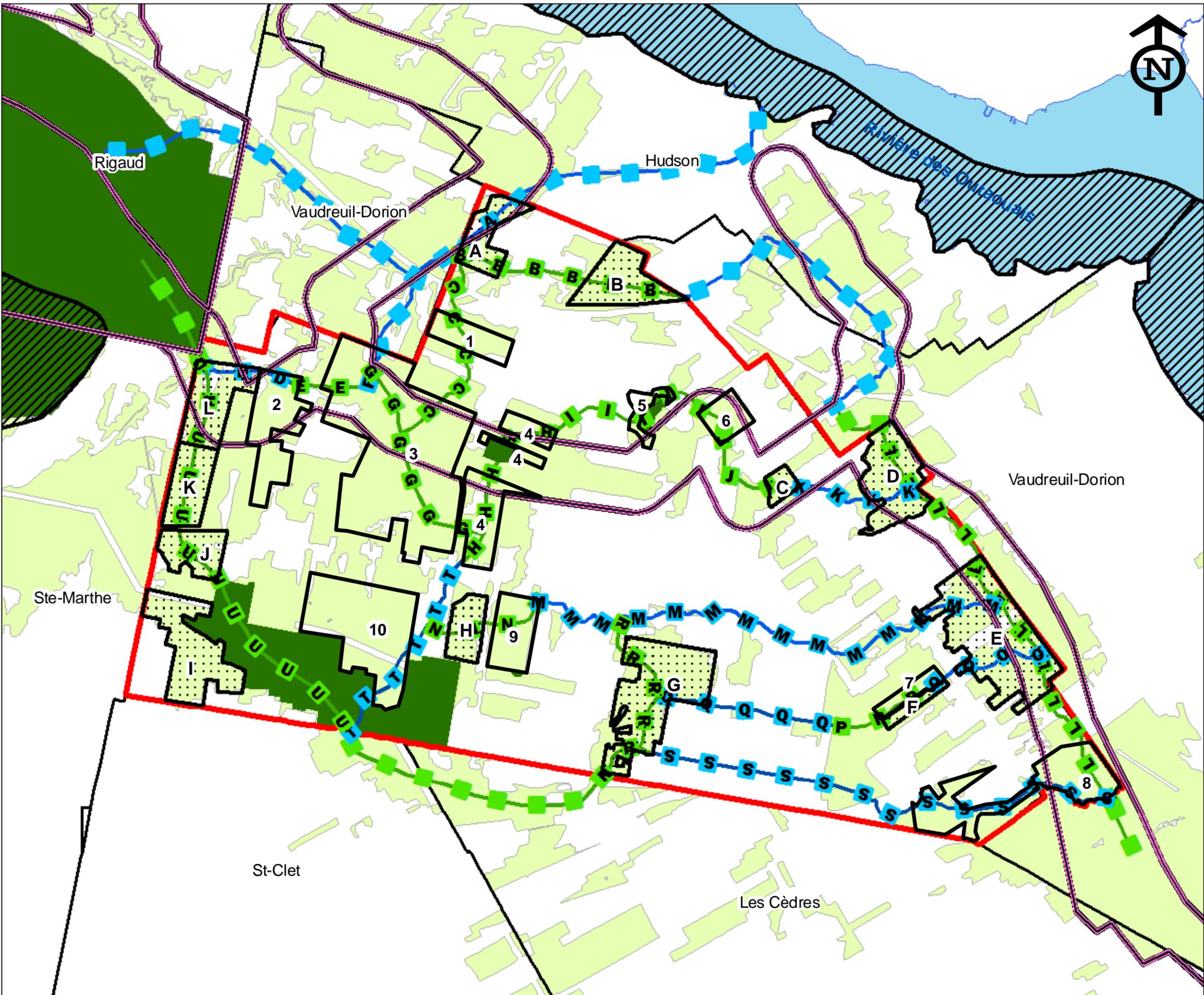
La MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est dotée d'un outil d'analyse afin d'établir un ordre de priorité pour la conservation des massifs forestiers présents sur son territoire. L'indice développé vise à donner une valeur écologique plus élevée

aux boisés présentant une plus grande biodiversité et qui jouent ainsi un rôle plus important pour la faune et la flore.

Cet outil jumelé à d'autres analyses a mené à l'établissement de corridors forestiers potentiels. La délimitation actuelle du corridor forestier est localisée principalement dans le secteur au nord de Saint-Lazare. La municipalité de Rigaud a également été visée comme étant propice au passage d'un corridor forestier. Nous pouvons donc considérer Rigaud et Saint-Lazare comme des nœuds stratégiques, importants pour la conservation à l'échelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la CMM.

Tout récemment, le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges suscite de l'engouement pour un projet d'intendance privée en milieux naturels. Ce corridor comprend les milieux naturels entre Pointe-Fortune et l'Île-Perrot, en passant par ceux du mont Rigaud et du grand boisé de Saint-Lazare (<http://nature-action.qc.ca/site/corridor-vert-de-vaudreuil-soulanges>).

Actuellement, Nature-Action intervient dans le secteur est de la ville comportant des massifs forestiers d'intérêt pour la conservation.

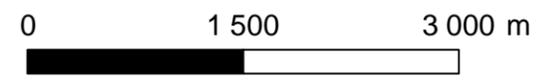


**Plan directeur de conservation
Ville de Saint-Lazare**

Figure 14.
Localisation des corridors bleus et verts
projetés en fonction des éléments territoriaux
et des zones de conservation projetées

Légende

-  Zones de conservation projetées
-  Zones d'inventaires prioritaires
-  Zonage conservation
-  Habitats fauniques (MRN)
-  Priorités de conservation boisés
-  Corridor forestier (MRC)
-  Corridors verts projetés
-  Corridors bleus projetés



Échelle 1 : 50 000
MTM, zone 8 , NAD 83

Source des données géomatiques :
Ministère de Ressources naturelles (2007)
MRC Vaudreuil-Soulanges
Ville de Saint-Lazare (2013)
Horizon multiresource inc (2013)



6 PLAN D'ACTION ET SUIVI

Afin d'atteindre les objectifs du Plan directeur de conservation, la Ville de Saint-Lazare s'est dotée d'un plan d'action détaillant les actions à réaliser en fonction des cinq (5) orientations guidant le plan.

- ✓ **Orientation 1.** Protéger et restaurer le couvert forestier
- ✓ **Orientation 2.** Mettre en valeur et protéger les milieux humides
- ✓ **Orientation 3.** Restaurer, créer et mettre en valeur des corridors verts et bleus
- ✓ **Orientation 4.** Protéger les eaux souterraines et les eaux de surface
- ✓ **Orientation 5.** Promouvoir la conservation et transmettre de l'information relative aux enjeux environnementaux

Pour chaque orientation, des objectifs, des actions, des cibles et des indicateurs ont été déterminés. Les actions s'appuient quant à elles sur le concept SMART. C'est-à-dire que chaque action est spécifique, mesurable, acceptable d'un point de vue social, réaliste et temporellement définie.

À partir du moment où le Plan directeur de conservation sera adopté, la mise en œuvre du plan d'action s'amorcera, notamment par la création d'un comité de suivi et la préparation d'un échéancier de travail précis. La phase initiale de ce plan d'action s'échelonnera sur une période de quatre ans.

N.B. Le Plan directeur de conservation est un document vivant qui est appelé à évoluer dans le temps.

ORIENTATION 1 :		PROTÉGER ET RESTAURER LE COUVERT FORESTIER	
Enjeux :	Qualité de l'air, protection des aquifères et des eaux de surface, habitat pour une faune et une flore variée, santé et qualité de vie de la population		
Analyse :	La situation stratégique de Saint-Lazare (sa proximité avec le Mont Rigaud) ainsi que son couvert forestier important par rapport aux municipalités adjacentes placent Saint-Lazare au centre des décisions concernant la protection du couvert forestier, et ce, à l'échelle régionale. Les forêts couvrent 32 % (2438,3 ha) de la Ville.		
Objectifs	Actions	Cibles	Indicateurs
Maintenir 30% des milieux naturels boisés	Modifier la réglementation et réviser les usages autorisés afin d'assurer le maintien et la restauration du couvert forestier	Zones prioritaires de conservation	Mise à jour de la réglementation % de terrains protégés Nombre d'arbres plantés
	Sensibiliser et établir des ententes et des partenariats notamment de protection, de conservation ou de mise en valeur, avec des propriétaires terriens en zones prioritaires de conservation et prioritaires d'inventaires.	Propriétaires de terrains situés dans des zones sensibles et prioritaires	Nombre de partenariats établis % d'hectares de terrains protégés
	Effectuer des études de caractérisation de milieux naturels non inventoriés susceptibles de présenter un intérêt pour la conservation et comportant des aires d'alimentation en eau	Zones prioritaires d'inventaire	Nombre d'hectares caractérisés
Maintenir et améliorer la valeur écologique de la Pinière	Mettre en place des mesures afin d'établir une densité maximum de sentiers et limiter la création de sentiers informels	Déterminer une densité maximale de sentiers	Longueur de sentiers (m) par km ²
	Limiter l'érosion	Restaurer les espaces dénudés et les bandes riveraines	Superficie restaurée
	Planter des arbres en remplacement des arbres abattus	Tout le parc de la Pinière	Nombre d'arbres plantés
	Sensibiliser les citoyens au respect des balises	Mise en place de panneaux réglementant l'accès	Variation temporelle dans la longueur des sentiers informels
Maintenir l'intégrité écologique du couvert forestier et améliorer la valeur écologique du couvert forestier	Mettre en place un programme de compensation pour la perte de superficie boisée	Conservation des boisés	Superficie de boisé à valeur écologique élevée conservée
	Mettre en place des mesures de conservation des boisés à valeur écologique élevée	Avoir un programme de compensation effectif	Présence/absence
Améliorer la qualité de l'air	Élaborer un plan stratégique de gestion des GES	Créer un plan	Adoption du plan
	Effectuer le calcul des gaz à effet de serre produits	Réduire les gaz à effet de serre par la plantation d'arbres	Tonnes de GES captées
Acquérir de façon continue les connaissances du territoire en vue de raffiner les cibles de protection du couvert boisé	Affecter un budget annuel permettant la mise à jour des études datant de plus de 5 ans et la poursuite des études de caractérisation des boisés dans les secteurs non inventoriés visés au plan	Inventaire de tous les secteurs ciblés au plan	Superficie inventoriée / an
	Maintenir les bases de données et la cartographie des boisés à jour	Cartographier les activités réalisées (déboisement, reboisement, compensation, protection) et les résultats d'inventaire	Bonification de la base de données

ORIENTATION 2 :		METTRE EN VALEUR ET PROTÉGER LES MILIEUX HUMIDES	
Enjeux :	Protection des aquifères et des eaux de surface, habitat pour une faune et une flore variée (maintien de la biodiversité) maintien et amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population		
Analyse :	Les inventaires écologiques et cartographiques ont permis de mettre en lumière l'importante diversité de milieux naturels caractérisant le territoire de Saint-Lazare.		
Objectifs	Actions	Cibles	Indicateurs
Protéger l'intégrité écologique de la Tourbière-du-Bordelais.	Augmenter la superficie protégée	Conservation de la zone #5 identifiée	Superficie supplémentaire conservée au pourtour de la Tourbière-du-Bordelais
Protéger l'intégrité écologique des milieux humides du territoire représentant actuellement 8% du territoire	Modifier la réglementation et réviser les usages autorisés afin de protéger et maintenir l'intégrité des milieux humides (aucune perte nette)	Tous les milieux humides	Adoption de la réglementation Superficie de milieux humides protégés
	Établir des ententes et des partenariats avec les propriétaires privés, notamment quant à la protection, la conservation ou la mise en valeur de milieux humides. Augmenter les superficies de milieux humides protégés sur le territoire	Terrains comportant des milieux humides Aucune perte nette de milieux humides	Nombre de partenariats Superficie de milieux humides protégés Superficie totale de milieux humides protégés
Acquérir de façon continue les connaissances du territoire en vue de raffiner les cibles de protection	Affecter un budget annuel permettant la mise à jour et la poursuite des études de caractérisation des milieux humides des secteurs non inventoriés ciblés dans le plan	Inventaire de tous les secteurs ciblés	Superficie inventoriée/an
	Maintenir les bases de données et la cartographie des milieux humides à jour	Cartographier les activités réalisées (mise en valeur, création, etc.) et les résultats d'inventaires	Bonification de la base de données

ORIENTATION 3 : RESTAURER, CRÉER ET METTRE EN VALEUR DES CORRIDORS VERTS ET BLEUS

Enjeux : Protection et amélioration de la biodiversité sur le territoire

Analyse : Des zones prioritaires de conservation et d'inventaire ont été identifiées sur le territoire. Ces zones correspondent à des secteurs comportant des milieux naturels de valeur écologique élevée ou moyenne ou comportant des milieux naturels d'intérêt. Afin d'assurer le maintien de la biodiversité, des corridors verts ou bleus devraient être aménagés entre celles-ci.

Objectifs	Actions	Cibles	Indicateurs
Assurer la connectivité des zones prioritaires de conservation	Réaliser un plan d'action permettant d'identifier les priorités d'aménagement de corridors bleus ciblés dans le plan	Tous les corridors bleus ciblés dans le plan	Mise en place d'un plan d'action
	Réaliser un plan d'action permettant d'identifier les priorités d'aménagement de corridors verts ciblés dans le plan	Tous les corridors verts ciblés dans le plan	Mise en place d'un plan d'action
	Aménager des corridors verts	Relier les zones prioritaires entre elles	Nombre de liens aménagés et leur superficie
	Aménager des corridors bleus	Restaurer les bandes riveraines	Superficie de bandes riveraines aménagées
	Adopter une réglementation afin de protéger les corridors	Les corridors bleus et verts ciblés	Mise en place d'une réglementation
	Favoriser l'aménagement de corridors comportant des espèces indigènes	Utiliser et distribuer des espèces indigènes aux citoyens	Nombre de plants distribués
Protéger les habitats fauniques et floristiques	Adapter la largeur des corridors en fonction des espèces présentes ou qui pourraient se trouver en transit sur le territoire	Tous les habitats fauniques et floristiques ciblés dans le plan et suite à des inventaires réalisés sur le territoire	Mesures d'atténuation mises en place
Intégrer les bonnes pratiques de création et de restauration de corridors fauniques	Préparer et mettre en œuvre un protocole d'aménagement et d'entretien de corridors	Pour tous les citoyens et promoteurs situés à proximité d'un corridor projeté	Mise en place d'un protocole d'aménagement

ORIENTATION 4 :		PROTÉGER LES EAUX SOUTERRAINES ET LES EAUX DE SURFACE	
Enjeux :	Qualité et quantité de l'eau souterraine et la protection des zones de recharge; protection des bassins versants		
Analyse :	Une étude sur les zones de recharge et le plan directeur de l'eau préparé par le COBAVER ont été réalisés. Les résultats et recommandations de ces documents seront ajoutés au plan de conservation sous peu. Certains cours d'eau n'ont pas été caractérisés.		
Objectifs	Actions	Cibles	Indicateurs
Protéger les eaux souterraines et les eaux de surface	Identifier et protéger les zones de recharge de l'aquifère présentes sur le territoire	Toutes les zones de recharge identifiées	Superficie de zones de recharge protégée.
	Poursuivre la mise à jour des données relatives à l'aquifère et aux zones de recharge	Tout le territoire de la Ville	Bonification de la base de données
	Définir et mettre en œuvre de meilleures pratiques en matière de gestion des eaux pluviales (notamment en rendant les sols plus perméables)	Réduire la quantité d'eau dirigée vers des égouts pluviaux	Volume d'eau
Connaitre l'état des cours d'eau présents sur le territoire et de leur bande riveraine	Effectuer des études d'évaluation d'impacts des activités (usages, travaux, etc.) dans les aires d'alimentation de l'aquifère afin de limiter les usages	Zones de recharge	Superficie des aires de recharge protégées
	Cartographier et mettre à jour les informations concernant les cours d'eau et leur bande riveraine	Tous les cours d'eau	Nombre de cours d'eau caractérisés
	Mettre à jour la réglementation portant sur la protection des bandes riveraines	Tous les cours d'eau	Mise à jour de la réglementation
Adopter les meilleures pratiques en matière de protection de l'eau (potable, souterraine, de surface, de pluie)	Procéder à la renaturalisation de bandes riveraines dégradées	Toutes les bandes riveraines dégradées	Superficie de bandes riveraines renaturalisées
	Mettre en œuvre des mesures de réduction de la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux	Eau potable consommée	% de réduction de la consommation d'eau potable
	Mettre en place un programme de sensibilisation visant la réduction de la consommation d'eau potable	Tous les consommateurs d'eau potable	% de réduction de la consommation d'eau potable
	Définir et mettre en œuvre des mesures de restauration au niveau des bassins versants dégradés	Bassin versant de la rivière Quinchien, à la Graisse, Denis-Vinet et Paiement	Superficie mise en valeur
	Mettre en œuvre le plan directeur de l'eau du COBAVER	Tous les bassins versants	Superficie des bassins protégés

ORIENTATION 5 : PROMOUVOIR LA CONSERVATION ET TRANSMETTRE DE L'INFORMATION RELATIVE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX			
Enjeux :	Éduquer, sensibiliser et assurer l'appropriation et l'acceptation du plan par tous les utilisateurs et les intervenants du territoire		
Analyse :	Un sondage mis en ligne en cours du projet à démontrer l'intérêt des citoyens pour la conservation et la protection de l'environnement. Par contre, plusieurs grands propriétaires situés stratégiquement devront être sondés à nouveau puisque leur participation au projet est importante.		
Objectifs	Actions	Cibles	Indicateurs
Sensibiliser aux écoservices rendus par le couvert forestier	Mettre en ligne un service tel que « urban forest map »	Tous les utilisateurs et intervenants sur le territoire	Nombre d'entrées sur le site
Sensibiliser à la protection du couvert forestier	Maintenir les programmes incitatifs de plantations : subventions à la plantation, distribution d'arbres indigènes Offrir des séances d'information	Tous les résidents	Nombre d'arbres indigènes distribués annuellement ou ayant fait l'objet d'une subvention
Sensibiliser à l'économie d'eau potable	Offrir des subventions à l'achat de matériel écologique (aérateurs de robinet, toilettes à faible consommation d'eau, récupérateurs d'eau de pluie, etc.)	Tous les résidents	Nombre de demandes de remboursement
	Envoi de document de sensibilisation	Tous les résidents	Production du dépliant
Sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement	Offrir des formations continues sur différents sujets environnementaux (compostage, recyclage, économie d'eau, etc)	2 à 3 formations annuellement	Nombre de formations offertes annuellement
Mettre à jour les informations concernant les activités réalisées dans le cadre du plan de conservation sur le site internet de la Ville	Évaluer périodiquement les réalisations environnementales et les détailler sur le site internet de la ville	2 à 3 mises à jour annuelles	Nombre de mises à jour réalisées
Assurer une gestion transparente des fonds dédiés à la conservation	Mise en place d'une fondation ou d'un fonds vert	Constitution d'une fondation ou d'un fonds vert	Mise en place d'une fondation ou d'un fonds vert
	Mettre sur pieds un comité de suivi qui s'assurera de la réalisation des actions ciblées dans le plan	Mise sur pied du comité de suivi	Nombre de rencontres réalisées annuellement
Sensibiliser les citoyens à la protection des milieux naturels (boisés, milieux humides, habitats fauniques et floristiques)	Développer des partenariats de conservation avec les propriétaires privés	Propriétés situées dans les zones de conservation prioritaires	Nombre d'ententes signées